

JOURNAL
HISTORIQUE
SUR LES MATIERES
du tems.

*Contenant aussi quelques Nouvelles
de Litterature, & autres
remarques curieuses.*

JUIN 1709.



A VERDUN,
Chez CLAUDE MUGUET.

M. DCC IX.
Avec Privilege du Roi,

Extrait du Privilege du ROI.

PAR grace & Privilege du Roi, donné à Versailles le 27. Novembre 1706. Signé par le Roi en son Conseil, DE ROSSÉT, & scellé; Il est permis au Sr. * * de faire imprimer, vendre & débiter publiquement dans toutes les Villes du Royaume, un Livre intitulé *Journal Historique sur les matieres des tems*, en un ou plusieurs Volumes, conjointement ou separément, & autant de fois que bon lui semblera; Faisant Sa Majesté défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes, d'imprimer, faire imprimer, vendre ni débiter ledit livre, sous quelque prétexte que ce soit, même de correction, augmentation, changement de titre, impression étrangere ou autrement, sans le consentement dudit Sr. * *, ou ses ayans cause; à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois milles livres d'amandes, dépens, dommages & intérêts; ainsi qu'il est porté plus au long par ledit Privilege.

Registré sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, conformément aux Reglemens & Arrêts du Conseil A Paris le 29. Novembre 1706. Signé, GUERIN, Syndic.

Ledit Sr. * * a cédé son Privilege à Claude Muguet, suivant l'accord fait entr'eux.

JOURNAL HISTORIQUE

S U R

LES MATIERES DU TEMS.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature & autres remarques curieuses.

Jun 1709.

ARTICLE I.

Qui renferme ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL depuis le mois dernier.

I. **U**N Medecin Anglois nommé Mr. Lecaan, voulant dissiper la repugnance qu'ont la plupart des Anglois, d'aller servir dans les Armées en Espagne & en Portugal, à cause qu'il y en meurt plus par les maladies que par les armes, fit imprimer l'année dernière un ouvrage dédié au Comte de Sunderland Secrétaire d'Etat, qui est une methode par laquelle il prétend que les Anglois & les autres étrangers peuvent conserver leur santé en ce Pais-là. Les raisons alléguées par ce Docteur n'ont pas encore persuadé ses Compatriotes, puisque cette année-ci on a trouvé plus de difficultez de faire des levées en Angleterre, pour envoyer au-delà de la Mer: que le Parlement s'est

Maladies qui rebutent les étrangers d'aller servir en Espagne.

vû obligé de passer un Acte pour autoriser les enrôlemens forcés ; extrémité inconnue aux Anglois avant le Regne d'aujourd'hui , à moins que ce ne fût pour prendre les armes pour défendre leur propre Patrie.

Parmi les conseils que ce Docteur donne aux étrangers, pour conserver leur santé en Espagne, il est d'avis qu'on n'y boive point de vin nouveau, ni l'autre sans eau : qu'on ne sauroit boire l'eau trop fraîche ; mais que le vin ne doit pas être mis à la glace : qu'on doit prendre garde de manger des fruits échauffés : par les rayons du Soleil , que même les Espagnols observent de les cueillir avant le Soleil levé, ou les gardent dans des lieux frais jusqu'au lendemain avant d'en manger, pour ne pas nuire à leur santé : & qu'enfin les étrangers doivent s'y tenir bien vêtus , & prendre des précautions contre le serain, qui est toujours très dangereux dans les Païs chauds.

*Crainte
quels sont
ses effets.*

II. La Cour de Rome s'est jettée dans de furieux embarras, pour n'avoir pas pris à bonne heure de justes mesures pour conserver sa liberté, son autorité & la tranquillité de toute l'Italie. Sa nonchalance ayant produit la crainte & la timidité, elle s'est vûe dans la nécessité d'imiter la Brebis, (dont le celebre & incomparable Esope nous donne un exemple,) à laquelle le cerf demandoit un muid de bled, qu'il supposoit qu'elle lui devoit ; mais quoi qu'elle ne lui dût rien, se voyant condamnée à payer par une sentence inique prononcée par le loup, elle y acquiesça par la crainte qu'elle avoit

Matières du tems. Juin 1709. 367
avoit de se voir dévorée : Ceux qui ont
moralisé sur cette fable, même les Jurif-
consultes dans le Droit, soutiennent que
les promesses extorquées par la crainte &
par la violence, sont illegitimes, & qu'on
peut se dispenser de les exécuter lors que
le danger est passé.

*Sur ce qu'on veut de toi, quel que soit l'em-
barras ,
Où d'un homme puissant la présence te jette,
Avant que de promettre examine le cas.
Il est fâcheux de nier une dette,
Plus fâcheux de payer ce que l'on ne doit
pas.*

II. Le Sieur Zondodari Nonce du Pa-
pe à Madrid, se servit des raisons alleguées
par cette brebis, pour justifier Sa Sainteté
sur les conditions de l'accommodement
qu'il signa avec l'Empereur le 15. Janvier:
Il représenta dans le mémoire qu'il remit
au mois de Mars au Duc de Medina-Si-
donia " que les Troupes Imperiales s'é-
toient emparées d'une partie des Etats "
de l'Eglise, sous prétexte que la Cour de "
Vienne se prétendoit offensée, & acusoit "
Sa Sainteté d'être dans les intérêts des "
deux Couronnes. Que ces Troupes fai- "
soient de grands désordres sur les terres "
de l'Eglise, profanant les lieux sacrés, "
exigeant des contributions exorbitantes; "
occupant le Ferrarois, le Bolonois, la "
Romagne &c. bloquant très-étroitement "
la Ville Capitale de Ferrare, & le Fort "
Urbain: que les Vaisseaux Anglois qui
étoient sur les Côtes d'Italie, traversoient "

*Le Sr. Zon-
dodari Non-
ce à Madrid,
tâche de ju-
stifier la con-
duite du Pa-
pe.*

„ la navigation des Sujets du Pape , em-
 „ pêchoient Sa Sainteté de tirer aucun se-
 „ cours par Mer : Qu'à mesure que l'Ar-
 „ mée commandée par le Comte de Thau-
 „ n s'avançoit dans la marche, & sacco-
 „ geoit tout le Païs par d'insupportables contri-
 „ butions, une autre Armée Imperiale sous
 „ le Prince de Darmstadt , entra dans l'E-
 „ tat Ecclesiastique par Ascoli & Terraci-
 „ na, ravageant jusqu'à Castel Gandolfo,
 „ lieu de plaisance des Papes, qui n'est qu'à
 „ douze mille de Rome. Que delà ils en-
 „ voyerent sommer les Princes Romains
 „ qui residioient à Rome, de leur payer des
 „ sommes considérables, s'ils vouloient
 „ garantir leurs terres du pillage: qu'enfin
 „ Rome fut menacée d'être pillée & brû-
 „ lée, si les propositions du Marquis de
 „ Prié n'étoient pas acceptées pour le 15.
 „ Janvier au plûtard, dont les deux points
 „ principaux étoient que le Pape congédié-
 „ roit toutes les Troupes nouvellement
 „ levées pour la défense de ses Etats, &
 „ reconnoîtroit l'Archiduc pour Roi Ca-
 „ tholique. Que la crainte de ces mena-
 „ ces, & le peu d'esperance des secours
 „ étrangers, ni des Princes d'Italie, avoient
 „ contraint Sa Sainteté de consentir à cet
 „ accommodement, n'ayant pourtant vou-
 „ lu donner à l'Archiduc que le titre de
 „ Roi en général, pour ne point blesser sa
 „ conscience; mais que le Marquis de Prié
 „ avoit déclaré que cela ne suffisoit pas
 „ pour remplir ses instructions, & deman-
 „ doit une reconnoissance avec les mêmes
 „ titres & qualitez qu'on avoit donné au
 „ Roi Philippe V. Que tout ce que le Saint
 „ ; Pere

Pere pouvoit faire dans cette occasion, " c'étoit de s'en rapporter à la décision " d'une Congregation de quinze Cardinaux " Jurisconsultes & Theologiens, afin de se " conformer à leurs avis &c. "

IV. Le Nonce donna assez à connoître à la Cour d'Espagne, que la crainte prévaudroit sur la délicatesse de la conscience, & sur toutes les autres considérations; le Conseil de Madrid ne parut pas satisfait de la conduite tremblante du Saint Pere, ce qui lui fit prendre la resolution d'ordonner de la part de Sa M. C. à ce Nonce, de sortir des Etats d'Espagne, son séjour y étant inutile, puis que Sa Majesté ne pouvoit plus avoir aucune correspondance avec la Cour de Rome, tant que le Pape ne jouiroit pas de la liberté d'un Prince Souverain & indépendant.

S'il n'y a que la crainte qui puisse faire mouvoir les ressorts de la Cour Romaine, elle a lieu d'apprehender que les Espagnols, (sans l'aide d'aucunes Troupes pour ravager l'Etat Ecclesiastique,) ne diminuent considérablement les revenus du Saint Siege, dès qu'ils cesseront d'y envoyer l'argent des pensions que les Romains tirent des principaux Benefices d'Espagne, & les sommes immenses qu'on tire des expeditions des Bulles, par l'usage introduit depuis quelques siècles. C'est peut-être pour examiner les moyens d'empêcher à l'avenir l'argent de passer d'Espagne à Rome, sans que la pureté & la spiritualité de la Religion en souffre, que le Conseil de Madrid juge à propos de convoquer une assemblée générale du Clergé de la

Ordre donné au Nonce du Pape de se retirer des Etats d'Espagne.

Clergé d'Espagne doit s'assembler & pour quoi.

Monarchie, où tous les Archevêques, Evêques & Chefs d'Ordre seront appellez. Comme cette matiere est ferieuse, & n'est pas encore bien préparée, nous differerons d'en parler jusqu'à ce que nous en ayons de plus grands éclaircissemens. Tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui de positif, c'est que le Nonce Zondadari, ayant appris de la bouche du Duc de Medina-Sidonia les intentions de Sa Majesté Catholique, il partit de Madrit le 10. Avril dans les Carrosses du Roi, escorté par un Escadron de Cavallerie, & accompagné par Don Gaspar Giron, un des Majordômes de la Cour, qui eut ordre de le faire défrayer jusques à la frontiere. Le Roi fit assûrer ce Nonce, que Sa Majesté étoit très satisfaite de sa personne; mais que la conduite que venoit de tenir le Pape, ne lui permettoit pas d'entretenir plus long tems correspondance avec un Pontife qui n'étoit pas libre: qu'il pouvoit dire à Sa Sainteté que Sa Majesté Catholique ne considéroit pas tout ce qui s'étoit fait à Rome comme juridique, encore moins comme étant capable de préjudicier aux droits de sa Monarchie, puis qu'il ne la tenoit que de Dieu, du droit naturel, & des vœux & consentement de ses peuples: protestant cependant de nullité contre tout ce qui avoit été ou pouvoit être fait à Rome tant que le Pape ne seroit pas libre.

*Le Prince
des Asturies
reconnu pré-
sompit heri-
tier de la*

V. Ce fut dans l'Eglise de St. Jérôme que se fit la ceremonie publique de la reconnoissance du Prince des Asturies, en qualité d'heritier presomptif de la Couronne d'Espa-

Matières du tems. Juin 1709. 371

d'Espagne. Le Patriarche des Indes donna au jeune Prince le Sacrement de la Confirmation, étant sur les bras du Cardinal Portocarrero, qui lui servoit de Parain. Ensuite les Députés des États & des Villes qui ont droit de députation, prêterent le serment de fidélité entre les mains du Cardinal Portocarrero, & firent l'hommage entre les mains du Duc de Médina-Celi, qui avoient été choisis & deleguez pour faire cette fonction par le Grand Conseil du Royaume : cette Ceremonie fut accompagnée & suivie de grandes rejouissances & des acclamations d'un concours extraordinaire de Noblesse & de peuple.

VI. Parmi plusieurs gratifications que le Roi d'Espagne distribua à ses principaux Officiers, Sa M. donna au Marquis de Bedmar, ci devant Viceroi de Sicile, la Charge de Vicair Général de l'Andalousie; Elle honora le Marquis de Crevecœur, & le Marquis de Ceva-Grimaldi, de l'Ordre de la Toison d'or : ce dernier est Gouverneur de Mons en Hainaut.

VII. Nous venons d'apprendre, qu'enfin le Château d'Alicante s'étoit rendu par Capitulation : les premiers avis qu'on en a reçu portent en substance, que le 17. Avril une Escadre Angloise avoit mouillé l'Ancre devant Alicante; qu'elle avoit canonné la Ville pendant quelques heures; que Don Pedro de Ronquillo avoit aussi fait tirer sur ces Vaisseaux : que les Anglois avoient tenté d'introduire du secours dans le Château sans y pouvoir réussir : qu'ensuite le Commandant de l'Escadre avoit offert de capituler.

Couronné

Gratifications données par le Roi d'Espagns.

Châteaux d'Alicante rendu par Capitulation.

pituler pour cette Forteresse : que les otages ayans été donnez de part & d'autre, il avoit été convenu, que la garnison au nombre de 600. hommes de troupes réglées, sortiroit avec armes & bagages, deux pièces de Canon, pour être embarquée sur cette Escadre; ce qui avoit été executé de bonne foi de part & d'autre le lendemain 18. Avril. Le Commandant promit de payer tout ce que la garnison devoit dans la Ville & son territoire. Cette Escadre a fait voile vers Barcelonne, pour y porter la Garnison du Château d'Alicante, & les trois mille cinq cens hommes que les Alliez avoient dessein de débarquer dans le Royaume de Valence, pour y exciter une nouvelle revolte, & y faire diversion des forces des deux Couronnes : Par cette conquête le Corps d'Armée de M. d'Asfelt est en état d'aller renforcer celle des deux Rois en Estramadoure ou en Catalogne, suivant les ordres qu'il en recevra.

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.*

*Calamitez
publiques.*

TOUS les peuples doivent s'humilier devant le Createur du Ciel & de la Terre, pour fléchir sa Justice & attirer sur eux sa Misericorde : Il semble que le bras de ce juste Dieu, s'appesenti de plus en plus sur les hommes, pour les punir de leurs iniquitez : Depuis plus de huit ans, la guerre allumée entre les Princes Chrétiens, a embrasé presque toute l'Europe : Il sem-
ble

ble que la terre se lasse de pousser les fruits nécessaires à la nourriture des hommes qui ne respirent que le sang & le carnage, & va devenir sterile : la mortalité des animaux, des arbres & des autres plantes que le dernier hiver vient de détruire, sont des marques visibles de la colere celeste : La peste qui a déjà ravagé une partie des États du Nord, menace les autres parties de l'Europe. On n'a que trop souvent éprouvé que la famine suit la guerre, & la peste la famine : comme la seule Paix peut remedier aux maux presens & futurs, la pieté des Evêques de France les a portez à ordonner des prières publiques pour la demander au Roi des Rois ; Voici le Mandement que Mr. l'Archevêque de Cambrai, a fait publier à ce sujet.

FRANCOIS par la grace de Dieu &c.
Si le monde n'avoit jamais vû la guerre allumée entre les Nations voisines, il auroit peine à croire que les hommes pussent s'armer les uns contre les autres, eux qui sont accablés; de leurs miseres & de leur mortalité : Ils augmentent, avec industrie, les playes de la nature, & ils inventent de nouvelles morts ; Ils n'ont que quelques momens à vivre, & ils ne peuvent se résoudre à laisser couler en Paix ces tristes momens : Ils ont des Regions immenses, qui n'ont point encore trouvé de Possesseurs, & ils s'entredétruisent pour un coin de terre. Ravager, repandre du sang, détruire l'humanité, c'est ce qu'on appelle l'art des grands hommes : mais les guerres, dit St. Augustin, ne sont que des jeux & des spectacles où les demons se joiient éternelle-

*Mandement
de Mr. l'Ar-
chevêque de
Cambrai
pour la Paix.*

Les Princes les plus justes, sont réduits à reprendre les Armes, malheur d'autant plus déplorable qu'il est devenu nécessaire : Dieu même fait entrer la guerre dans ce dessein , comme on fait entrer les poisons les plus mortels dans la composition des remèdes les plus salutaires. Quelle doit être l'extrémité de nos maux, puis que nous avons besoin d'un si violent remède ? Une longue Paix, dit St. Ciprien, corrompt la discipline que Dieu avoit donnée aux hommes ; Il faut qu'un châtiment celeste vienneveiller nôtre foi comme abatuë & comme endormie. Dieu punit les peuples les uns par les autres, parce que tous ont péché ; Il frappe les grands coups qui ébranlent la terre, dit St. Augustin, pour dompter l'orgueil des méchans & pour exercer la patience de bons.

Il y a déjà huit ans, mes très chers freres, que la main de Dieu est levée, & on ne la reconnoît pas ; les pecheurs sont abattus sans être convertis ; jamais on ne vit tant de faste & tant de mollesse, jamais tant de bassesse pour l'interêt & tant de hauteur contre la vertu. Le luxe ne vit que d'injustice ; l'Etat violent où chacun se jette, sappe les fondemens de toute probité & corrompt les fonds des Nations entières ; l'humilité est foulée aux pieds & la simplicité Chrétienne est tournée en dérision : l'autorité de l'Eglise n'est plus qu'un grand nom ; seroit-ce que nous approcherions des derniers tems ? où la charité sera rafroidie, l'iniquité abondante, & où le fils de l'homme trouvera à peine de la foi sur la terre ?

Ne cherchons pas ailleurs qu'en nous mêmes

mes, la source de nos maux; nos pechez sont nos plus grands ennemis, ils nous attirent tous les autres; nous combattons contre les uns, & loin de vaincre ceux-ci, nous nous livrons lâchement à eux; nous ne pouvons calmer la tempête qui agite toutes les Nations Chrétiennes qu'en apaisant la juste colère de Dieu. Il aime à être desarmé par des cœurs contrits & humiliés, & après s'être irrité, il se souvient de ses anciennes miséricordes.

Demandons-lui, mes très cher freres, non la destruction de nos ennemis, qui ne cessent jamais d'être nos freres; mais nôtre réunion avec eux, par une bonne Paix. Demandons-lui cette Paix, non pour flatter nos passions; non pour nous attacher aux douceurs trompeuses de nôtre pelerinage; mais aucontraire afin que nous soyons plus libres, plus tranquilles, plus recüeillis & plus préparés au Royaume de Dieu. Prions-le pour la prospérité des armes du Roi, afin qu'il nous procure, selon ses desseins, un repos qui console l'Eglise aussi bien que les peuples, & qui soit sur la terre une image du repos celeste.

II. Voici quelques particularitez qu'on n'a pas vû ailleurs touchant la nomination des Benefices que le Roi fit le 5. Avril. Sa M. nomma à l'Evêché de Marseille Mr. l'Abbé de Belfunce Grand Vicairé d'Agen; Il est d'une très ancienne famille de Guicene, & dont la mere étoit sœur de Mr. le Duc de Lauzun.

L'Abbaye d'Auberive, ou Aiguevive, (car on prononce differemment ce nom) de l'Ordre de S. Augustin, Diocèze de Tours, fut donnée à Mr. Bochart de Champigny
Prévot

*Nominations
aux Benefices
vacants.*

*Evêque de
Marseille.*

Mr. de

Champigni
Prévôt de
Lille.

376 *Journal Historique sur les*

Prévôt de Lille en Flandres, qui est un Seigneur des plus affables & des plus obligeans du Royaume : Il est arriere petit fils de Mr. de Champigni premier Président au Parlement de Paris, & fils d'un Conseiller d'Etat : Il est frere de Mr. de Champigni Chevalier de Malthe, qui fut tué au dernier Siège de Dunkerque, de feu l'Evêque de Valence qui mourut à Paris en 1705. de Mr. le Tresorier de la Ste. Chapelle de Paris; de Mr. Champigni Intendant de Marine au havre de Grace, qui l'a été long-tems en Canada; Il a un autre frere Capitaine de Vaisseaux.

L'Abbaye d'Epernay, ordre de St. Augustin, Diocèse de Rheims, a été donnée à l'Abbé le Pilleur, qui étoit déjà Abbé de Bonneveaux, ordre de Citeaux, Diocèse de Vienne: il est neveu de Mr. du Buiffon Intendant des Finances, & a beaucoup de part dans la confiance de Mr. le Cardinal de Noailles.

Celle de St. Michel de Gaillac, Ordre de St. Benoît, Diocèse d'Albi, a été donnée à Mr. l'Evêque de Poitiers, de la Maison de la Poipe, dont il y a eu un Président au Parlement de Grenoble: Cette Abbaye fut secularisée il y a quelques années, & une partie du revenu de la Mense fut unie au College des Jesuites de Toulouse.

Celle d'Ardennes, Ordre de Premontré Diocèse de Bayeux, à l'Abbé de la Bastie Grand Vicair de Chartres, fils du Lieutenant de Roi de Strasbourg & frere de Mr. de Versel Brigadier des Armées de S. M. Enseigne de ses Gardes du Corps, & ci-devant Colonel d'un Regiment de Dragons, qu'il

Matières du tems. Juin 1709. 377
qu'il vendit au fils de Mr. le Comte de Medavi.

Celle de Bonnefons, Ordre de Citcaux, Diocèze de Cominges, à l'Abbé de Lansac Grand Vicair de Bayonne, un des plus doctes Ecclesiastiques du Royaume : la Maison de Lansac est très-distinguée en Guiene.

L'Abbaye de St. Leon de Toul, Ordre de St. Augustin, fut donnée à M. l'Abbé de Suze, neveu de feu Mr. l'Archevêque d'Auch de l'illustre Maison de la Baume de Suze en Dauphiné. Celle de Cendras Ordre de S. Benoit, Diocèze de Nîmes, à l'Abbé Fanti, cet Abbé est un des meilleurs Geomètres du Royaume.

Celle de St. Feriol d'Essonne à Château Thiery, Ordre de St. Augustin, Diocèze de Soissons, à l'Abbé de Villebreüil, proche parent de la belle M. de la Citardie, qui a épousé depuis peu Mr. le Comte de Monasterol Envoyé de Mr. l'Electeur de Baviere à la Cour de France. Celle de St. Aubert en regle, Diocèze de Cambray, Ordre de St Augustin, à Don Joseph Pouillaude Religieux d'une éminente vertu. &c.

III. Par Edit du mois d'Avril, qui fut Registré à la Cour des Monnoyes à Paris le 22. du même mois, le Roi déclare, que la quantité de Piafres & autres matieres d'or & d'argent, venus dans les Ports de France par le Commerce des Mers, avoit porté Sa Majesté d'écouter les propositions des Négociants, qui offroient de les porter aux Cours des Monnoyes, pour en fabriquer de nouvelles especes d'or & d'argent, si l'on vouloit leur en payer la valeur sur un pied rai-

*Edit pour
la fabrique
des nouvelles
especes d'or
& d'argent.*

raisonnable : que Sa Majesté ayant pour objet continuel de son attention & de ses soins, de procurer l'abondance des especes dans son Royaume, avoit ordonné de fabriquer incessamment des Louïs d'or & des Ecus d'argent d'un poids plus fort que celui des Louïs & Ecus qui ont cours à present : Que ces nouveaux Louïs d'or, auront cours pour seize livres dix sols la pièce, & les Ecus d'argent pour quatre livres huit sols, dans tout le Royaume, Païs, Terres & Seigneuries de son obéissance, à la réserve de la Province d'Alsace, où ces nouveaux Louïs auront cours pour dix-huit livres, & les Ecus pour quatre livres seize sols.

Le même Edit regle & fixe le prix du marc d'or fin de vingt-quatre Karats chacun, à cinq cens trente une livre seize sols quatre deniers quatre onzième : le marc d'argent fin à trente-cinq livres neuf sols un denier un onzième. La valeur des Pistoles d'Espagne sera payée à raison de quatre cens quatre-vingt-sept livres dix sols le marc, & les Piaftres ou pièces de huit, à raison de trente-deux livres dix sols le marc. Pour favoriser d'autant plus les Negocians & autres personnes qui porteront aux hôtels des monoyes des especes étrangères ou matieres d'or & d'argent, S. M. a diminué d'un tiers les droits que les Officiers des monoyes prenoient sur chaque marc d'or & d'argent.

Le Roi déclare en même tems, qu'il ne pretend rien innover aux prix des Louïs d'or & des Ecus d'argent ci-devant fabriquez, ni aux autres grosses & menuës especes, qui continueront d'avoir cours sur le pied porté par l'Arrêt du Conseil du 19. Fevrier
der-

dernier, faisant deffense à toutes sortes de personnes de les exposer ou recevoir sur d'autres prix que celui déjà fixé par le susdit Arrêt.

Les empreintes des nouveaux Louïs d'or auront d'un côté l'effigie du Roi avec ces mots, *Lud. XIV. D. G. F. R. & Nav. Rex* 1709. Au revers il y a une croix composée de huit L. Couronnées, cantonnées de quatre fleurs de Lis à peu près comme étoient les anciens Louïs d'or qu'on commença de fraper en 1640. sous le Regne du Roi Louïs XIII. excepté que dans le milieu, au lieu d'une Lettre Capitale pour marquer la Ville où l'espece a été frappée, on a gravé un Soleil. A l'égard de la Legende qu'on lit au tour de ce revers; c'est la même des anciens Louïs d'or, en voici les mots. *Christus regnat, vincit, imperat.*

Les Louïs d'argent ou Ecus, auront d'un côté l'effigie du Roi avec les mêmes parolles que les Louïs d'or: au milieu du revers il y aura trois Couronnes placées en triangle, cantonnées de trois fleurs de Lis, & au milieu la lettre A. qui est la marque de l'Hôtel des monoyes de Paris, avec la même Lengende des anciens Ecus, qui est, *sit nomen Domini Benedictum* 1709. & sur le grenetis, *Domine salvum fac Regem.*

IV. Le 19. Avril 1709. le Parlement de Paris rendit un Arrêt, qui confirme & renouvelle le Reglement qui fut fait le 20. Octobre 1693. concernant la subsistance des pauvres mandians; en voici la substance: Que tous les mandians hors d'état de gagner leur vie, se retireront dans les Paroisses de leur naissance dans un mois; à peine

Arrêt portant Reglement pour la subsistance des mandians.

de huit jours de prison & du Carcan , & en cas de recidive, des galeres pour les hommes & garçons valides au dessus de seize ans , & du foüiet pour les femmes qui ne seront pas enceintes : que les estropiez seront aussi foüietés & mis au Carcan , à differents jours de marché ; condamne à dix livres d'amende ceux qui leur donneront retraite plus d'une nuit avant le terme d'un mois expiré.

Les estropiez , ou attaquez de maladies incurables , seront conduits aux Hôpitaux les plus prochains, où ils seront nourris & traitez comme les autres pauvres. Que dans chaque Ville , Bourg & Paroisse , on fera sans frais un Rolle de subsistance pour les pauvres du lieu qu'on jugera en avoir besoin , auquel contribuëront tous les aisés, Ecclesiastiques, Seculiers , Communautz & autres qui ont du bien dans lesdites Paroisses , le tout le plus équitablement que faire se pourra. Il est enjoint à tous pauvres valides de travailler toutes les fois qu'il se trouvera occasion de le faire , faisant deffenses de leur donner aucune subsistance lors qu'il y aura des ouvrages sur les lieux auxquels ils pourront gagner suffisamment de quoi vivre : qu'on donnera , autant qu'il se pourra, le moyen de travailler aux femmes & enfans , afin que le prix du filage & autre travail soit employé à partie de leur subsistance , s'il n'est pas suffisant pour le total de leur nourriture &c.

Mandement de Mr. l'Archevêque de Lion

V. On a vû au commencement de cet article le Mandement de Mr. l'Archevêque de Cambray; nous venons d'en recevoir un autre que Messire Claude de St. George Archevêque

Matières du tems. Juin 1709. 381

chevêque de Lion, Primat de France, fit *pour faire*
publier le 12. Avril, pour ordonner dans *des prieres*
l'étendue de son Diocèze, des prieres pu- *publiques*
bliques, depuis le 14. Avril jusques au 15.
Juillet prochain. Pour exciter les peuples
commis à sa conduite de recourir à Dieu
par des prieres, par le repentir des crimes, &
par les bonnes œuvres, ce Prelat n'a rien
oublié de tout ce qui peut veritablement
toucher les cœurs les plus endurcis: voici
comme il s'explique sur la necessité d'une
sincere repentence.

LE Seigneur est irrité contre son peuple ;
les signes évidens, mais terribles de sa co-
lere, qu'il fait éclater de toutes parts, ne nous
permettent pas d'en douter. Nous sommes
depuis long tems affligés par les malheurs
d'une cruelle guerre. Le Ciel nous a fait res-
sentir les rigueurs d'un froid excessif, qui a
causé une infinité de maladies dangereuses &
une misere extrême dans les Campagnes. La
terre semble nous refuser les alimens necessai-
res à la vie, & nous menacer de la malediction
dont elle fut frappée après le peché de nôtre
premier Pere. Enfin l'on n'entend, (selon
l'expression de Jeremie) que des plaintes &
des gemissemens de tout le peuple qui deman-
de du pain ; & la crainte d'une disette pro-
chaine, & d'autres fleaux qui en sont les sui-
tes funestes, commence à saisir tout le mon-
de. D'où vient donc ce déluge de calamitez
qui inonde la terre ? n'est-ce pas de cette cor-
ruption universelle qui regne parmi les hom-
mes ? n'est-ce pas de la multitude de nos pe-
chez, qui s'augmentent tous les jours, & qui
sont montez jusqu'à un tel point qu'ils arra-
chent

chent des mains de Dieu , tout misericordieux qu'il est, ces épouvantables, mais justes châtimens dont il punit nos excès ? N'est-ce pas à cause que l'iniquité abonde, qu'il fait pleuvoir sur nos têtes criminelles cette abondance de maux ? Et si le froid & la rigueur de la dernière saison a suffoqué une partie de la semence de la terre, n'est-ce pas parce que la charité est non seulement refroidie, mais aussi éteinte dans le cœur de la plupart des Chrétiens ?

Cependant Dieu, qui est plein de bonté, qui est le pere des misericordes, ne se porte qu'avec une espèce de violence, à exercer sur nous les effets terribles de sa juste colere ; la misericorde lui est en quelque façon plus naturelle ; il ne nous châtie que pour nous obliger de retourner à lui, & nous mettre par là en état de recevoir des marques plus éclatantes de sa clemence & de sa liberalité. Il nous a promis par la bouche de ses Prophetes, que si nous nous convertissons de tout nôtre cœur, que nous observions ses Divines Loix, il pourvoiroit abondamment à tous nos besoins temporels, en donnant la fécondité à la terre pour nous fournir ce qui nous est nécessaire à la conservation de cette vie temporelle, qui ne nous est donnée que pour travailler à acquiescer celle qui est bien heureuse & immortelle. Retournons donc au Seigneur, invoquons-le pendant qu'il est près de nous ; il vient de nous renouveler l'excès de son amour, dans le saint remis que nous avons célébré les sacrés Misteres de sa mort & de sa resurrection ; ne perdons pas une occasion si favorable de nous reconcilier parfaitement & nous unir inséparablement à lui pour lui exposer ensuite, avec plus de confiance, nos besoins corporels. Il

est nôtre Pere, puis que ses Soins s'étendent sur toutes ses creatures, qu'il donne aux animaux leur pâture, & aux petits Corbeaux la nourriture qu'ils lui demandent, il ne la refusera pas à nous qui sommes ses Enfans. Il fit autrefois sortir d'un Rocher des eaux abondantes par la main de Moÿse en faveur de son peuple alteré dans le desert; ne peut-il pas aussi faire sortir du sein de la terre le fruit de la semence qu'elle retient? ouï sans doute, il le peut, & il faut espérer qu'il le fera si nous nous confions en sa Divine Providence, & que nous cessions de murmurer & d'être incredules. Approchons-nous de son Trône redoutable, & prosternez devant sa Divine Majesté, pour implorer sa clemence, prions-le avec un cœur contrit & humilié, d'avoir pitié de nous; obligeons-le par la cessation de nos crimes, & par le changement de nos mœurs de détourner de dessus nous les fieux terribles dont nous sommes menacez, & ne cessent point de presser sa bonté par les larmes & les soupirs d'une sincere penitence, de nous donner le pain que nous lui demandons comme à nôtre Pere celeste, &c.

VI. Par une Déclaration du Roi du 27. Avril 1709. registrée au Parlement le 29. du même mois, S. M. ordonne une visite générale pour découvrir les grains qui sont dans les Provinces de son Royaume: comme elle est déjà exécutée en partie, il seroit inutile d'insérer ici tous les articles, qui ne concernent que la forme de la procédure; Il suffira d'en rapporter l'essentiel.

Par le preambule de cette Déclaration, on apprend que les abondantes récoltes des années

*Déclaration du Roi
touchant la
visite des
grains.*

» précédentes avoient mis le prix des bleds
» si bas, que les Laboureurs & les Fer-
» miers ne se plaignoient que de la trop
» grande quantité de grains dont ils étoient
» embarrassés ; que cela devoit faire espérer,
» que quoi que la recolte de l'année 1708.
» n'eût pas été si favorable que celle des
» années qui l'ont précédée, & la mauvai-
» se apparence de la prochaine, on ne de-
» voit pas craindre qu'une cherté excessive
» succedât en un moment à une abondan-
» ce onereuse. Que cependant le Roi apre-
» noit de tous côtez que le prix des bleds
» étoit considérablement augmenté, &
» que cette augmentation étoit attribuée
» moins au defaut de grains, dont il y a
» une très-grande abondance dans le Ro-
» yaume, qu'à l'avidité des usuriers qui
» veulent profiter de la misere publique,
» & les resserrent avec soin, pour en faire
» hausser le prix: que pour y remedier &
» pourvoir au soulagement des peuples,
» Sa M. a ordonné, que dans la quinzai-
» ne du jour de la publication de cette
» Declaration, tous Ecclesiastiques, Gentils-
» hommes, Officiers, Bourgeois, Mar-
» chands, Artisans, Laboureurs, Fermiers
» & autres particuliers, de quelque qualité
» & condition qu'ils soient; comme aussi
» toutes les Communautéz Laiques & Ec-
» clesiastiques, Seculieres, & Regulieres,
» soient tenus de faire une déclaration
» exacte de la quantité de grains de toute
» sorte d'especes qu'ils ont chez eux; de
» marquer de quelle année ils sont & com-
» bien ils en ont de chaque année; le tout
» à peine de trois mille livres d'amande, le
» tiers

Matières du tems. Juin 1709. 385
tiers au profit du Roi, le tiers pour le Dé-
nonciateur; l'autre tiers pour l'Hôpital
le plus prochain: & en outre de confis-
cation des grains, dont le prix appartiendra
moitié au Dénonciateur, & l'autre
moitié aux pauvres des lieux.

Après que les déclarations auront été
fournies dans le terme limité, il sera in-
cessamment procédé à une visite exacte
par les personnes nommées par le Roi
ou ses Intendans, qui dresseront des
procès verbaux pour être confrontez
avec les déclarations; Que ceux qui au-
ront fait des déclarations fausses ou def-
fectueuses, seront condamnés, outre l'a-
mende & la confiscation des grains, aux
Galeres, & même à la mort s'il y échoit,
sans distinction d'état, de condition, ni
de dignité de personnes.

Par la même Déclaration, le Roi dé-
charge de tous droits d'entrée, octrois,
Peages & autres, les bleds, fromens, sei-
gles, orges, avoine, & autres grains; les
farines, pain, ris, pois, fèves & autres
legumes qui entreront dans le Royaume
& terres de son obéissance; comme aussi
de tous droits qu'on leve sur ces denrées
par les Villes, Communautés, pais d'E-
tat, Seigneurs particuliers, Laïques ou
Ecclesiastiques & autres propriétaires des
susdits droits, pour quelque cause & oc-
casion qu'ils soient établis & accordés;
fait défenses en même tems à toutes sor-
tes de personnes de s'attrouper dans les
marchés, ni sur les chemins, pour quel-
que cause & prétexte que ce soit, ni d'em-
pêcher par force, violence ou autrement

la liberté du commerce, transport ou passage des grains, allant de Province à autre des dépendances du Roi, particulièrement de ceux qui sont destinez pour la provision de la Ville de Paris &c.

Pluye de bled & de poissons.

VII. Cette cherté & rareté de grains ne regarde pas uniquement le Royaume de France, les Etats voisins n'ont pas été moins maltraitez de la gelée; il seroit à souhaiter pour la satisfaction des peuples, qu'on vît dans toutes les Provinces une abondanté pluye pareille à celle qui tomba dans le País des Hasbains l'an mille onze, ainsi que Mezerai le rapporte dans son histoire de France sous le Règne du Roi Robert: C'étoit une pluye de bled & de petits poissons: l'Historien, (qui n'admet pas les miracles aussi aisément que le vulgaire,) croit que ce bled avoit été enlevé de quelque monceau à la Campagne par un tourbillon; que la tempeste l'ayant enlevé dans une nuë, l'avoit poussé jusques dans l'endroit où elle creva. A l'égard des poissons, il pouvoit en s'être formé de quelque fraie que le Soleil avoit attiré en l'air par ses vapeurs; car c'est ainsi qu'il s'y est souvent formé de petites grenouilles.

Précautions à prendre pour conserver des bleds pour les années steriles.

VIII. Il est surprenant que dans les Etats bien policés, on ne songe pas à imiter l'exemple que Joseph leur donne dans l'Écriture Sainte, je veux dire que dans les années abondantes, on ne fasse pas dans toutes les Provinces & dans toutes les Villes, des Magasins des grains que l'abondance rend comme superflus & quasi méprisables, pour y avoir recours lors qu'il survient, de tems à autre, des années steriles: précaution qui

Matières du tems. Juin 1709. 387

qui ne seroit pas moins aisée qu'utile à tous les peuples : Pour conserver ces grains : on pourroit tous les ans changer les vieux grains contre des nouveaux, les semences prélevées, & les remuer en les transportant d'un Magasin à l'autre ; les Hollandois qui recueillent peu de grains, par rapport à la multitude de leurs habitans, sont les peuples de l'Europe qui en manquent le moins ; parce que par la sagesse des Administrateurs de cette République, on a soin d'en faire venir des Païs éloignés, comme de Pologne, de Barbarie, de Sicile, d'Égypte & des autres endroits qui abondent en grains ; de maniere que le pain qu'on mange en Hollande à un prix très-modique, n'est fait qu'avec les grains qu'on garde depuis cinq à six ans, & à mesure que ces greniers se vident, on les remplit de nouveaux grains : Ceux qui ont fait quelque attention à la lecture de l'ouvrage du feu Maréchal de Vauban, intitulé *Projet d'une Dixme Royale*, croient qu'on pourroit en tirer de grandes facilités pour établir des Magasins de grains dans toutes les Villes des États de l'Europe, où cette Dixme peut tenir lieu d'une partie des impositions en argent : Il est certain que ces Magasins seroient toujours d'une grande utilité, soit pour l'entretien des Armées & des pauvres, soit pour être transportez d'une Province à l'autre dans les tems de nécessité ; soit pour la conservation des grains, soit enfin pour la facilité qu'on auroit de former & remplir ces greniers publics, sans surcharger le pauvre plus que le riche : Je terminerai ce raisonnement par cette reflexion, dont toutes les personnes

De quelle utilité seroit la Dixme Royale de Mr. de Vauban aans cette occasion.

nes raisonnables conviendront; qu'il est beaucoup plus aisé de prévenir les maux & les dangers qu'on voit venir de loin, & dont nos peres & nous ont souvent éprouvé les funestes effets, que d'y remédier lors que nous en sommes accablés. On conviendra aisément de cette vérité; mais il est à craindre qu'on en néglige le précepte dans le tems que l'abondance revenue, fera cesser le danger apparent: la prospérité plonge aisément les hommes dans la sécurité.

*Arrêt pour
le cours des
Monoyes.*

IX. La diminution des espèces d'or & d'argent indiquée au premier Mai n'a pas eu lieu: Par Arrêt du Conseil d'Etat du 16. Avril, qui ne fut enregistré à l'Hôtel des monoyes qu'au commencement de Mai, le Roi ordonne que les espèces continueront (jusqu'à ce qu'autrement il en ait été ordonné,) d'avoir cours sur le pied qu'elles ont présentement, sçavoir les Louïs d'or pour douze livres dix sols, les Ecus pour trois livres sept sols, les pièces de vingt sols à quatorze sols six deniers; celles de dix sols de France à sept sols trois deniers, celles de quatre sols pour trois sols neuf deniers; les autres espèces à proportion. & de la maniere dont nous l'avons marqué ailleurs* en Alsace, & dans les trois Evêchez.

*Départ de
Mr. de Ber-
wick.*

X. Monsieur le Maréchal de Berwick passa en poste à Lion le vingt six Avril, allant faire la revue des troupes, & visiter les Places en Dauphiné & en Provence, afin d'y disposer les choses nécessaires pour l'ouverture de la Campagne, supposé que la guerre ne se termine pas.

XI.

* Voyez Avril pag. 248.

XI. Cependant les esperances d'une prochaine Paix se fortifient de plus en plus depuis qu'on a sçu que Mr. le Marquis de Torcy, Ministre & Secretaire d'Etat pour les affaires étrangères, étoit parti en poste au commencement de Mai, pour se rendre en Hollande.

*Voyage de
Mr. de Torcy
en Hol-
lande.*

ARTICLE III.

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.

I. **A**vant le départ de Mr. le Maréchal de Tessé pour retourner de Rome en France, cet Ambassadeur écrivit une dernière lettre au Pape le 20. Février, dont voici la teneur.

TRE'S-SAINTE PERE,

A Prés avoir pris la liberté d'écrire à Vôtre Sainteté, & lui avoir inutilement fait les très-humbles protestations que les conjonctures & l'honneur que j'avois d'être envoyé auprès d'Elle en qualité d'Ambassadeur du Roi mon Maître, sembloient exiger de moi; j'ai crû que la seule affaire qui me restoit presentement à Rome, étoit celle de demander la benediction que Vôtre Sainteté ne veut jamais refuser. Les Souverains ont établi entr'eux depuis long-tems, l'usage de s'envoyer des Ministres, ou pour veiller à leurs interêts, ou pour negocier, ou pour entretenir les liaisons qu'ils désirent: ces trois choses, Saint Pere, ne sont plus auprès de Vôtre Sainteté, en situation d'être ménagées.

*Lettre de
Mr. de Tessé
au Pape.*

La violence, (comme elle l'avouë elle-même,) a fait pëtir en Vôtre Sainteté l'indépendance dont elle ne peut plus jouir; il n'est n'est plus question d'aucune negociation, puisque la même violence fait dorénavant pancher d'un seul côté, cette balance; que le Pere commun n'a plus la liberté de tenir dans l'aimable équilibre d'où sortoit la justice; & à l'égard des liaisons le fils, (quoique sensible,) conserve & conservera toujours dans son cœur & dans sa conduite celle que prescrit le devoir, sans qu'un Ambassadeur puisse être utile entre le pere & le fils, quand il ne s'agit que de sentiment.

Il y a quatre mois que je fais auprès de Vôtre Sainteté le personnage ambigu d'un Ministre, comme si je ne l'étois pas; l'embaras des ceremonies qui reglent les loix des audiences publiques & qui n'admettent pas les particuliers, fait de moi, pour ainsi dire, un second Carnaval, où Vôtre Sainteté défend les Masques, & dans lequel ceux qui se sont mis audessus des loix, se le permettent; je ne suis à la Cour de Vôtre Sainteté ni en masque, ni à visage découvert: mais je sçai bien que j'ai l'honneur de lui demander la liberté de me retirer comme un homme absolument inutile. Je rendrai compte au Roi mon Maître des intentions de Vôtre Sainteté: elles ont été violées par la force temporelle, qui a même étouffé l'usage de celles dont l'Eglise avoit acoûtumé de se servir. Cependant je suppose que Vôtre Sainteté m'ordonne d'être persuadé, que les mêmes bonnes intentions restent dans leur entier au fond de son cœur, & qu'elles reparoîtront quand elles seront moins contrantes. J'ai l'honneur d'être

II. Ce
&c.

II. Ce Maréchal fut de retour à Versailles le 29 Avril, & rendit compte au Roi de ce qui s'étoit passé à Rome pendant le séjour qu'il y a fait. *Mr. de Tef- sé de retour à Versailles.*

III. Après que la ratification de l'accommodement entre le Pape & l'Empereur fut arrivée à Rome, le Marquis de Prié ne laissa pas de faire retarder la marche des Troupes Imperiales qui devoient évacuer l'Etat de l'Eglise, sur les prétextes qu'on a pû voir dans le précédent Journal; * mais le Pape pour délivrer ses Sujets d'un joug qui leur paroît si pesant, donna ordre de payer aux Généraux cinquante-cinq mille écus de ses deniers, à prendre dans la Caisse de la Datterie, à condition qu'elles n'auroient plus de prétexte à rester dans l'Etat de l'Eglise; ces Généraux du consentement du Marquis de Prié, acceptèrent cette offre, & continuèrent leur marche vers le Parmesan & le Milanez. *Contributions que le Pape paye aux Imperiaux & pourquoi.*

IV. Le Comte de Bonneval, qui commande à Comachio, & les autres principaux Officiers Allemans qui ont leurs quartiers vers le bas Pô, n'ayant eu aucune part à cette dernière libéralité du Pape, (que les Brandebourgeois & les autres Protestans qui sont en Italie, préférèrent aux Indulgences & aux Reliques,) ont murmuré de ce qu'on les avoit oubliés dans la distribution de ces cinquante-cinq mille écus. Mais Mr. de Bonneval, soit que ce soit par un motif, soit qu'il ait des ordres particuliers de la Cour de Vienne, a crû remédier à cet inconveniant en donnant de nouveaux sujets de chagrin au Pape, afin de *Nouveau sujet de chagrin pour le Pape.*

* Voyez Mai pag. 324.

392 *Journal Historique sur les*
de lui vendre le *bien-vivre* des Troupes
qui sont sous son Commandement; voici
comment il s'y est pris.

*L'Empe-
reur veut
donner l'in-
vestiture des
Fiefs qui dé-
pendent du
Pape.*

Au commencement du mois d'Avril ,
Mr. de Bonneval envoya ordre à Longa-
strino, Traghetto, Codegore, & autres pe-
tites Villes circonvoisines des dépendances
du Duché de Ferrare, que dans la huitaine
tous ceux qui y possèdent des Fiefs ou Ar-
riere-Fiefs, ayant à porter leurs titres à Co-
machio pour être verifiez, & prêter ensuite
serment à l'Empereur, qui donnera de nou-
velles investitures à ceux dont les titres se-
ront bien fondez. (Je laisse à penser si l'an-
cienneté des parchemins suffira pour établir
& appuyer le droit des parties;) quoi qu'il
en soit, une Congregation d'Etat assemblée
à Faenza, a fait une Ordonnance par la-
quelle on défend aux Sujets du Pape, d'al-
ler faire une pareille déclaration à Coma-
chio ni ailleurs, entre les mains des Offi-
ciers de l'Empereur, à peine d'être traitz
comme rebelles au Pape & au St. Siege.
Voilà un fâcheux embaras pour les Gen-
tilshommes & les Ecclesiastiques qui ont
des Fiefs en ce Païs-là.

*Assemblée
des Cardi-
naux &
pourquoi.*

V Comme le Marquis de Prié sollicite
toujours le Pape de terminer l'affaire de la
reconnoissance de l'Archiduc pour Roi
d'Espagne, de la manière dont l'a prescrit
la Cour de Vienne, cela donna lieu à Sa
Sainteté de convoquer de nouveau le len-
demain de Pâques, la Congregation des
Cardinaux: * mais les Cardinauz Carpegna,
Marescoti, Panciatici & San Cesareo
ne s'y trouverent pas, non plus que dans

les

* Voyez Mai pag. 321.

les autres Assemblées: prétendant que le Pape n'ayant pas consulté le Sacré College pour regler les points du Traité signé avec le Ministre Imperial, il étoit inutile de demander leurs sentimens sur la maniere dont le St. Pere veut exécuter ce qu'il peut avoir promis personnellement.

Le resultat des onze autres Cardinaux qui s'assemblerent, ne décida pas mieux la question; Car ils se contentèrent de déclarer, qu'ils n'étoient pas Juges competans pour terminer la difficulté qu'on leur proposoit; Que si la reconnoissance du Prince d'Autriche, étoit une grâce & une faveur qui dépendoit du St. Siège, le Pape seul pouvoit la donner; Que si au contraire on prétendoit que ce Prince est véritablement droit à la Couronne d'Espagne, il failloit examiner la question sur les titres qu'il produiroit, & sur les raisons contraires qu'allégueroit le Roi Philippe V. lors que les deux parties seroient convenuës de s'en rapporter à la décision du sacré College.

Ceux qui ne connoissent pas les quatre Cardinaux, qui ont refusé de se trouver dans la Congregation dont nous venons de parler, ne seront pas fachez qu'on les leur fasse connoître ici, par quelques traits capables de leur donner une idée naturelle de leur caractère & de leur naissance.

Le Cardinal Carpegna Romain de nation, & d'une famille distinguée, est appelé à Rome le *Cardinal Vicaire*, Dignité dont il est en possession depuis le Pontificat d'Innocent XI. c'est un homme d'un grand

*Naissance
& caractère
des 4. Car-
dinaux qui
n'ont pas
voulu assi-
ster à la Con-
gregation.*

*Quel est le
Card. Car-
pegna.*

grand

grand mérite, d'une profonde érudition ; bon politique, fort prudent, consommé dans les affaires, & qui s'est toujours distingué dans toutes les Congregations où il a assisté, ses sentimens étans d'un fort grand poids dans le sacré Collège.

Du Cardinal Marescotti.

Le Cardinal Marescotti est aussi Romain de nation, d'une illustre famille : on peut faire son éloge en peu de mots, en disant qu'on lui a donné à Rome cette Epithete, *La tête du sacré Collège* : ses sentimens sont toujours très judicieux, & ses lumières si étenduës, qu'on dit communément à Rome, que si le Pape avoit suivi ses bons & salutaires conseils, Sa Sainteté ne se verroit pas reduite aux extrémités qui l'a font aujourd'hui gémir.

Du Cardinal Panciatichi.

Pour ce qui est du Cardinal Panciatichi, il est d'une famille Noble de Florence : Il a été ci-devant Cardinal Dattaire ; homme très habille & fort expérimenté dans les affaires qui regardent les interêts de la Cour Romaine ; ses pensées & ses demarches ont toujours paru justes à ceux qui sont capables de pouvoir en juger, aussi est-il inébranlable dans ses sentimens & dans ses résolutions.

Du Cardinal san Cesareo.

Le quatrième de ces Cardinaux est Genoïse de nation, issu de l'illustre Maison des Spinola : Il s'appelle le Cardinal san Cesareo, qui a été Gouverneur de la Ville de Rome sous le Regne d'Innocent XII. Il est très-estimé, fort sage & fort prudent, aimant la droiture & à soutenir avec justice, l'honneur & les droits du Saint Siège ; en un mot, incapable de bassesse, ni de prendre le travers dans les affaires les plus épineuses.

VI. Il s'est élevé une querelle entre la Ville de Ferrare & celle de Boulogne, plus aïtée à terminer & qui fatiguera moins le Saint Siège, que les prétentions de la Maison d'Autriche sur les Fiefs d'Italie & sur la Monarchie d'Espagne : ces deux Villes se disputent l'honneur d'avoir donné naissance à une fille morte il y a déjà longtems ; mais dont la possession du Corps va devenir précieux, parce qu'on est sur le point de la canoniser, c'est la bienheureuse Catherine de Boulogne : les Citoyens de Ferrare la revendiquent, ils ont présenté Requête à ce sujet, tant à la Congregation de l'Indice, qu'à celle des Cardinaux ; dans laquelle ils veulent prouver que cette fille est originaire de Ferrare, & que ce n'est que par accident qu'elle a pris naissance à Boulogne. Le R. P. Banstaldi, pour pousser l'affaire plus loin, a composé une nouvelle vie de cette bienheureuse fille, dans laquelle il soutient qu'elle doit être appelée *Catherine de Ferrare*, & non pas *Catherine de Boulogne*. Aussi a-t'il intitulé son livre, *vita della Beata Catarina Vegri Ferrareze detta da Bologna*, c'est-à-dire, la vie de la Bienheureuse Catherine Vegri de Ferrare, dite de Boulogne.

VII. Pendant qu'on faisoit à Rome & à Naples de grands préparatifs pour y recevoir le Roi de Dannemarc, avec l'éclat dû à sa Dignité, on apprit que ce Prince étant à Florence, avoit tout à coup changé de sentiment, ayant résolu de retourner dans ses Etats sans achever de voir l'Italie. Ce changement a donné lieu à plusieurs raisonnemens : les uns ont prétendu que Sa

Fille qu'on est sur le point de canoniser.

Suite du voyage du Roi de Dannemarc.

M. Danoise n'avoit pas paru contenté du ceremonial qui avoit été réglé à son occasion à Rome ; d'autres veulent que des raisons de politique , l'ont obligé de précipiter son retour, & que l'arrivée d'un Courier qu'il avoit reçu à Florence de la part du Roi Auguste, n'y avoit pas peu contribué ; On est encore dans l'incertitude, si Sa M. D. est entrée dans la nouvelle alliance qu'on assure avoir été contractée entre l'Angleterre, le Czard & le Roi Auguste, qu'on soupçonne d'un objet plus considerable, que celui d'affister les Moscovites contre le Roi de Suede. Ceux qui sont dans ce sentiment s'appuyent sur les nouvelles levées de troupes qu'on fait en Saxe, & sur l'entrevûe que le Roi Auguste medite depuis six mois, avec le Roi de Danemarck & quelques Princes & Ministres étrangers. Cette intrigue nous représente la Montagne agitée d'un travail qui occupe l'attention de bien des gens ; les desintereffez attendront patiamment l'accouchement pour voir quelle en sera la production.

VIII. Sur l'avis qu'on eut à Rome que la Cour de Madrit avoit congedié le Nonce du Pape, on ne douta pas que le Duc d'Uceda Ambassadeur de cette Couronne , ne se retirât aussi de la Cour Romaine : les Imperiaux qui sont à Rome, voulant profiter de cette absence, se dispoioient de s'emparer du Palais d'Espagne, sous pretexte qu'il avoit été acheté autrefois des deniers de la Maison d'Autriche, ou du moins par la Couronne de Naples : mais l'Ambassadeur d'Espagne déclara à la Chambre Apostolique, que cette prétention ne pouvoit pas être plus mal fondée, puis qu'il

*Pretentions
sur le Palais
d'Espagne
à Rome.*

Matières du tems. Juin 1709. 397

étoit d'une nottorieté publique, & les Actes en font foi, que le Comte d'Ognate, lors qu'il faisoit la fonction d'Ambassadeur de la Couronne d'Espagne à Rome, y acheta ce Palais; que quelques années après ayant été nommé Vice-Roi de Naples, ce Comte ceda au Roi Catholique son Maître, ce Palais, pour être possédé par les Ambassadeurs de cette Couronne, & dont le prix a été rembourcé à la Famille du Comte d'Ognate.

A R T I C L E IV.

Qui comprend ce qui s'est passé de considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **T**outes les sollicitations des Cours de Vienne & de Londres, n'ont pas encore pû obliger les Etats de l'Empire, de prendre aucune resolution finale sur les matières de la guerre : deux choses contribuent à cette securité; la première vient de la misere & du desordre presque général, causé sur les biens de la terre par le froid excessif de l'hiver dernier, qui a gelé tous les bleds en Alleimagne, dans les Etats du haut & du bas Rhin, aussi bien qu'en Lorraine, en Flandres, en France, & ailleurs. La seconde, c'est que la plus grande partie des Princes de l'Empire se flattent que les negociations de Paix qu'on tient en Hollande depuis plus de deux mois, auront une heureuse issuë, & feront cesser une partie des calamitez publiques.

II. Il semble que la colere du Ciel contribuera beaucoup à pacifier les differents d'entre les Princes Chrétiens, puis qu'on assure

L'Armée de l'Empire ne sera pas formidable.

Le Comte de Zinzen-dorf Envoyé

de l'Empe-
reur en Hol-
lande.

398

Journal Historique sur les

assure que l'Empereur s'est enfin résolu d'envoyer le Comte de Zinzendorf à la Haye, pour soutenir les intérêts de sa Maison dans cette conjoncture : si dans cette Paix future on cède à la Maison d'Autriche les Etats d'Italie, dépendans de la Monarchie d'Espagne; elle profitera considérablement de la mort du Roi Charles II. si au contraire elle se roidissoit dans la continuation de la guerre, au préjudice des sages avis de Mrs. les Etats Généraux, qui ont intérêt de maintenir un juste équilibre entre les grandes Puissances de l'Europe, il seroit à craindre qu'il ne donnât lieu à l'application de la Fable du Faucon & de la Colombe de Philelphe; car la multiplictié des projets font souvent manquer les entreprises; les hommes avides & insatiables, perdent souvent ce qu'ils ont, par le desir immodéré de posséder ce qu'ils n'ont pas : il est dangereux de faire de fausses démarches dans la politique, & souvent un *tu le tiens* vaut mieux que *deux tu l'auras*: cette leçon du Poëte, est renfermée dans ce quatrain.

*Ta fortune est assés heureuse,
Pourquoi d'autres projets veux-tu venir
à bout ?*

*L'aveide convoitise est souvent dangereuse ;
Et qui veut trop avoir, perd tout.*

¶ III. La disette des fourages a retardé l'ouverture de la Campagne, tant sur le Rhin qu'ailleurs; les troupes de part & d'autre n'ont encore fait aucun mouvement considérable,

derable, si l'on en excepte les courses de quelques parties : l'expédition qui a fait le plus d'éclat, ce fut celle que Mr. de la Croix fit executer dans le Bourg de Breul à deux lieuës de Cologne le 24. Avril: environ 400. hommes qu'il avoit détaché sous les ordres du Partisan Pauli, se dispersèrent en plusieurs bandes : Il y en eût une qui se presenta le matin aux portes de Breul déguisez en paisans, ayant avec eux quelques chariots vuides, qu'ils pretextèrent d'y venir pour obéir aux ordres qu'on avoit envoyez dans les villages circonvoisins, afin de charger un Convoy destiné pour Flandres, qui effectivement étoit dans ce Bourg, escorté par environ 200. Hussars; quarante François qui suivoient ces chariots, tuèrent les sentinelles & la garde qui étoit à la porte; ils s'avancèrent en même tems sur la Place du marché où les Hussards avoient campé toute la nuit, croyant d'y être mieux sur leurs gardes que s'ils avoient été dispersés dans les maisons : à peine les François eurent-ils crié *tuë tuë*, que les Hussards surpris, se dispersèrent comme des perdreaux; la décharge qu'on fit sur eux en fit rester onze sur le carreau; plusieurs autres furent bleffez, on enleva 60. chevaux, on fit quelqu'autre butin, & l'on amena plusieurs prisonniers qu'on renvoya quelques heures après, afin de ne pas s'en embarasser. Cette expédition jeta l'alarme dans tout le País de Cologne, & les Hussards Allemands destinez pour l'Armée des Alliez en Flandres, ont refusé de continuer leur route, jusques après l'arrivée des Cuirassiers de Merci & de Locobwits, afin qu'ils les gua-

*Refuse du Sr
de la Croix*

rantissent de quelqu'autre fâcheux rencontre.

*Assemblée
d'une Diette
Suisse.*

IV. On a eu avis de Suisse que l'affaire de Tockembourg devoit tous les jours plus fâcheuse, par l'aigreur qui regne entre les Catholiques & les Protestans de ce Païs-là; on avoit conyoqué une Diette particuliere pour examiner de nouveau cette affaire le 12. Mai; on n'a pas lieu d'en esperer une heureuse issuë, puis que cette Assemblée a été convoquée contre le sentiment de Messieurs de Zurich & de Berne.

V. Nonobstant les fortes persuasions des Cours d'Angleterre, d'Hollande, de Berlin, & de plusieurs autres Puissances Protestantes, l'Empereur a rejetté, (jusques à present) les demandes qu'on lui faisoit pour le libre exercice de la Religion Protestante en Silesie: Ce refus n'est pas du goût des Puissances de cette Communion: voici comme en parle un habile & sçavant Ecrivain d'Hollande, dans un ouvrage imprimé à Amsterdam sur la fin d'Avril. *

*Plaintes
des Prote-
stans contre
l'Empereur.*

„ Combien de sollicitations? combien
„ de vives & pressantes remontrances à la
„ Cour Imperiale sur ce Chapitre-là? Les
„ deux Puissances maritimes, le Roi de
„ Prusse, tout le Corps Evangelique s'en
„ mêle; mais jusques ici point de succès...
„ Ce que c'est que la gratitude politique!
„ admirez-la, je vous prie, avec moi. Un
„ Monarque tient ferme contre des Allicz
„ qui lui sont utiles, c'est dire trop peu,
„ qui lui sont absolument necessaires, &
„ auxquels même il est redevable de sa con-
„ servation & de tous ses progrès... Par-
„ lez-moi

* *Esprit des Cours &c. pag. 126.*

lez-moi d'une recommandation bien armée, il n'est rien de tel. Le Roi de Suede a fait tout seul par son ton haut & menaçant, ce que la plus nombreuse & la plus forte partie de la grande Alliance ne sauroit faire par ses prieres & par ses exhortations... Convenez qu'en matiere d'Etat, la crainte & l'intérêt sont aussi puissans que la reconnoissance est foible. S'agit-il d'éviter un péril, de tirer un nouvel avantage ? toutes les raisons cedent ; faut-il tenir compte des services mêmes les plus essentiels ? toutes ces raisons deviennent invincibles &c.

Je laisse aux personnes interessées, ou à des gens plus éclairés que moi, à décider si ces plaintes sont bien fondées, & si l'Empereur peut se choquer de l'ingratitude qu'on lui reproche.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & Pais du NORD depuis le mois dernier.

I. **N**Onobstant les occupations de la guerre, le Czard de Moscovie a fait perfectionner les deux Canaux commencez il y a plusieurs années, afin de faciliter la communication de quelques rivières avec les mers qui voïsinent ses vastes Etats. Un de ces Canaux commence au Lac Ivan, duquel le Tanais prend sa source & va jusqu'à la riviere d'Uppa, qui tombe dans l'Occa ; celle-ci dans le Volga, laquelle se décharge dans la Mer Caspiene, de même que le Ta-

Le Czard fait joindre la-communication des mers & des rivieres de ses Etats.

402 *Journal Historique sur les*
nais dans la Mer noire. L'autre Canal com-
mence au Nord de Twer à la Fwetza ,
d'où il va se joindre à la Sna, qui tombe
dans la Mesta, & celle-ci à Novogrod la
grande dans le Voikova, qui se décharge
dans le Lac de Ladoga, qui par la riviere
de Nie se jette dans la Mer Baltique près
de Petersbourg. Cette navigation seroit d'un
grand avantage à ses Sujets s'ils cultivoient
un peu mieux le commerce qu'ils ne font.

*Le Roi de
Suede persi-
ste d'aller à
Moscow.*

II. Tous les avis qu'on a eu de l'Armée
du Roi de Suede, conviennent qu'elle étoit
encore en Ukraine au mois de Mars, qu'elle
étoit en assez bon état, ayant eu abondance de
vivres tout l'hiver, & que Sa Majesté Sue-
doise persistoit dans le premier dessein qu'El-
le a formé, qui est de marcher droit à
Moscow, dès que la fonte des neiges auroit
dégagé les chemins; qu'avant de quitter le
voisinage d'Ukraine, ce Prince avoit don-
né ordre aux pourvoyeurs de son Armée,
de faire cuire du biscuit & des amas de fa-
rine, pour la faire subsister quatre mois,
preuve évidente que le dégât, que le Czard
fait faire dans son propre País, n'est pas un
obstacle suffisant pour arrêter les projets de
de ce Monarque entreprenant.

*Les Polo-
nois animés
les uns con-
tre les au-
tres.*

III. Les esprits s'aigrissent de plus en plus
en Pologne, bien loin de se réunir, ils se me-
naissent les uns les autres du fer & du feu;
ainsi il n'y a plus aucune esperance d'ac-
commodement entr'eux, depuis que le par-
ti des Confederez a été renforcé par la jou-
ction de quelques mille Moscovites, que le
Général Gols a conduit au Palatin de Belz.
D'un autre côté le Roi de Pologne a dû
être joint par un Corps de sept mille Sue-
dois

dois débarquez à Riga au mois de Mars.

La protection que les Polonois cherchent auprès des Moscovites a beaucoup de rapport à la fable des Colombes qui prirent le Faucon pour leur protecteur. Les Colombes éprouverent bien-tôt le danger où leur bêtise les avoit plongées; les Polonois se repentiront un jour, (peut-être trop-tard) de l'imprudencè, si l'expressiion peut m'être permise, d'avoir attiré dans leur País un si puissant ennemi, sous le foible prétexte de ne pas accepter l'élection du Roi Stanislas, qui fut faite par la plus grande partie de la Nation, il y a quelques années, * principalement depuis l'abdication que le Roi Auguste fit de la Couronne de Pologne; † la seule ambition de ceux qui veulent s'élever aux premières Charges de l'État, cause la guerre intestine qui ravage le Royaume: N'y a t'il pas parmi les Confederez quelques gens capables de la reflexion qu'Esopè fait faire aux Colombes? Mr. de Bellegarde l'a renfermée dans ces quatre Vers.

Quel aveuglement est le nôtre!

Opprimez, nous prenons un Tiran pour appui;
Quel fruit en tirons nous? trouble, misere, en-
nuï;

Nous fuyons un abîme & tombons dans un
autre.

IV. Le Roi Auguste a envoyé aux Pais-Bas, sous le Commandement du Général Schuylenbourg, les trois mille Fantassins & les cinq cens Chevaux que ce Prince a vendu

* Voyez Tom. I. pag. 196.

† Tom. VI. pag. 97.

*En fait
le ver de
nouvelles.*

404 *Journal Historique sur les*
vendu à l'Angleterre & à la Hollande ;
mais à peine ces troupes furent-elles par-
ties, qu'on fit battre la caisse dans l'Electo-
rat de Saxe ; Il n'est pas aisé de décider, si
c'est dans la vûe de se faire un nouveau
capital du sang de ses Sujets, ou si c'est pour
exécuter quelque entreprise plus glorieuse
que celle d'avoir renoncé à la Couronne de
Pologne.

V. Par les derniers avis venus de Saxe,
on mande qu'il y a eu une action en Polo-
gne, entre les troupes du Roi Stanislas &
celles des Confederez, à l'avantage des
premiers : Quoi que les nouvelles publi-
ques en parlent assez positivement, ce com-
bat nous paroît d'autant plus douteux que
sous ceux qui en ont parlé, ayans omis
de marquer le lieu & le jour de cette action,
nous n'y pouvons rien statuer de solide
pour l'histoire du tems : le plus sûr c'est de
differer au mois prochain le détail incertain
que nous pourrions en donner aujourd'hui.

A R T I C L E VI.

*Qui contient ce qui s'est passé de considerable
en ANGLETERRE depuis le mois
dernier.*

*La Reine
envoye des
Officiers, des
habits & des
vivres au
Czard.*

I. **B**ien des gens ont été surpris, que le
Ministre de Suede qui reside à Lon-
dres ne se soit pas formalisé de ce que la
Cour d'Angleterre envoyoit des Officiers
Anglois au Czard de Moscovie pour servir
dans ses armées ; & de ce qu'elle avoit souf-
fert qu'on embarquât pour le Comte de la
Compagnie de Russie quantité d'habits de
sol-

foldats, 3000. Bariques de Tabac ou d'eau de vie, avec plusieurs autres provisions pour l'Armée Moscovite : Si le Ministre Suédois a fait quelques mouvemens pour l'empêcher, ou pour demander de pareils secours pour l'armée du Roi son Maître, le public n'en est pas informé : Cette fourniture ne seroit-elle point une suite des conférences de Milord Marlborough avec les Ministres Moscovites? ou l'exécution de quelque article du Traité qu'on assure avoir été conclu entre ces deux Puissances & le Roi Auguste? *

II. Le deuil general qu'on avoit pris en Angleterre pour la mort du Prince George de Dannemarck, fut borné par une Ordonnance de la Reine sa veuve, publiée au mois d'Avril, aux seuls Officiers & domestiques de la Maison de cette Princesse : Comme la douleur & l'affliction du veuvage se dissipe peu à peu, S. M. (plus raisonnable à cet égard que n'étoit la Reine Jeanne de Castille,) paroît en public comme auparavant ; Il est vrai que la juste douleur de sa perte, ne lui a pas encore permis de paroître aux assemblées Comiques, ni Tragiques.

III. L'affaire des subsides étant terminée, il n'y a pas de doute que le Parlement Britannique ne soit bien-tôt séparé : les affaires particulieres qui sont de sa compétence n'étant pas des motifs suffisans pour continuer cette assemblée. Lors que les Parlemens étoient libres & populaires, ils commençoient presque toujours par régler les affaires particulieres, parce que la seule volonté

Son affliction se dissipe.

Délibérations du Parlement.

* Voyez *Avril* pag. 268.

406 *Journal Historique sur les*
lonté Royale fixe le tems & la durée de
l'assemblée ; mais la dépendance où ils sont
aujourd'hui leur fait négliger cet ancien de-
voir , pour ne s'appliquer qu'aux affaires re-
commandées par la Cour ; à peine sont-elles
finies que le Grand Chancelier leur dit , *la*
Reine vous remercie. Voyons cependant ce
qui s'est passé dans cette auguste Assem-
blée de plus intéressant depuis le dernier
Journal.

*Quelle est
la demande
que les Com-
munes font à
la Reine.*

IV. La Chambre des Communes vou-
lant examiner à quoi montoient les dépen-
ses que l'Angleterre avoit faites à l'occasion
de la guerre , pour les intérêts de la Mai-
son d'Autriche , (dire la raison pour laquel-
le on veut faire cet examen , il paroît en-
core trop difficile) presenta au mois d'A-
vril une adresse à la Reine , pour la prier
de faire communiquer à la Chambre , des
Memoires justifiez des sommes que les Par-
lemens lui avoient accordé , depuis son
avenement à la Couronne jusques à pre-
sent ; accompagné d'un état des nonvaleurs
des fonds sur lesquels les subides avoient
été fixés.

*Acte pour
naturaliser
les étrangers.*

V. Au mois d'Avril le Parlement passa
un Acte ou Bil pour naturaliser les Pro-
testans étrangers établis ou qui s'établiront
en Angleterre , pour jouir des mêmes droits
& avantages , dont jouissent ceux de la Na-
tion Britannique : Pour y parvenir on exi-
ge que ces étrangers rapportent un certifi-
cat en forme , comme il y a trois mois
qu'ils ont communiés dans une Eglise Pro-
testante ou Reformée d'Angleterre ; qu'en-
suite ils prêtent les sermens de fidelité ; &
qu'enfin ils souscrivent la Déclaration qui
regle

regle l'élection des seize Pairs d'Ecosse, comprise dans un Acte du Parlement d'Angleterre, passé la sixième année du Règne de la Reine Anne.

Cette naturalisation a beaucoup fait murmurer les Anglois, principalement les Bourgeois de Londres; prétendant qu'elle leur portoit préjudice, dans la crainte qu'ils ont que ce grand nombre d'étrangers, parmi lesquels il y a beaucoup de gens d'étude & de mérite, ne les éloignent des Charges & des Emplois; mais on les a apaisés sous main, en leur disant que cette crainte étoit mal fondée; qu'en tout cas elle ne devoit avoir lieu que pour les enfans, qui par une longue suite d'années pourront apprendre la langue, les Loix & les coutumes du Royaume dans lesquelles leurs Peres ne seront jamais bien stillés: Que la Cour ni le Parlement n'avoient en vûë que d'accroître les richesses & la force du Royaume par l'augmentation du nombre des Sujets: Et qu'enfin les anciens seroient toujours préférés aux nouveaux, dans la distribution des graces & des faveurs, aussi long-tems qu'ils s'en rendroient dignes par leur zele & leur fidélité.

VI. Après beaucoup de contestations, on est convenu des clauses & conditions d'un Bil pour conserver les privilèges des Ambassadeurs: les principales difficultez furent applanies dans une Conference que le Comte de Sunderland Secrétaire d'Etat, eut avec les Ministres de l'Empereur, de Suede, de Dannemarck, de Portugal, d'Hollande, de Savoye, d'Hanover & de Florence, qui s'assemblerent tous chez le

*Sureté pour
les privilèges
des Ambas-
sadeurs.*

Baron de Spanheim Ambassadeur de Prusse le 9. du mois d'Avril. Par ce Bil, les grands Officiers de la Couronne sont nommés & autorisés pour être les Juges des crimes qu'on viendra à commettre contre les personnes ou les domestiques des Ambassadeurs. On a vû ailleurs, * ce qui a donné lieu à cette Loi ; Cependant celui qui y a eu le plus de part, n'a reçu aucune satisfaction de l'insulte qu'on lui a faite.

Plaintes
des Ecoffois.

VII. Le Mardi 16. Avril, il s'éleva une grande contestation dans le Parlement au sujet de quelques clauses insérées dans un Bil, qui a pour titre, *Acte pour perfectionner l'Union entre les deux Royaumes.* Les clauses de ce Bil qui scandaliserent en particulier les Députés Ecoffois, (parce qu'elles anéantissoient les anciennes Loix du Royaume qu'on vient de rendre dépendant de celui d'Angleterre), étoient pour déterminer le crime de haute & petite trahison, en Ecoffe comme en Angleterre ; c'est à quoi les Ecoffois ne voulurent jamais acquiescer ; en voici la différence : en Angleterre tous les biens des criminels de haute trahison sont confisquez au profit de la Couronne : En Ecoffe on se contente de faire punir de mort ceux qui sont convaincus de ce crime, mais les biens du criminel retournent aux enfans ou heritiers, lors qu'ils ne sont pas complices du crime ; les Loix Ecoffoises ne permettant pas que l'innocent soit confondu avec le coupable. On fut surpris de trouver dans le Parlement un grand nombre de Députés Anglois, qu'on nomme *Rigides*, pour les distinguer
des

* Voyez *Mai* pag. 345.

Matières du tems. Juin 1709. 409
des relachez ou dévoiez à la Cour, qui appuyerent les Ecoffois dans leur sentiment & appuyerent le leur sur les Loix, sur la liberté & sur la justice qu'on ne devoit jamais refuser aux personnes innocentes; qu'il y auroit de la honte à la Nation de punir pour crime de haute trahison ceux qui n'en ont jamais commis. Le sentiment équitable de ces Anglois, n'avoit-t'il point d'autre fondement que celui de vouloir contribuer à la protection des anciennes Loix d'Ecoffe? c'est un doute qui a fait impression dans l'esprit des gens un peu éclairés, & ce doute ne fait pas moins d'honneur à ces Anglois rigides: mais parlons un langage qui ne soit point misterieux & que chacun puisse entendre.

Dans ce Bil il y avoit une autre clause qui portoit, que pour assurer la succession de la Couronne des deux Royaumes dans la Ligne Protestante, il falloit déclarer le *Prétendant* atteint & convaincu de haute trahison. Le Lecteur sçait que par le mot *Prétendant*, les Zélateurs de la Cour de Londres veulent désigner le Roi Jaques III, frere de la Reine qui regne aujourd'hui.

Ce fut cette proposition, sans doute, qui gendarma si fort tous les Ecoffois, & une partie des Anglois; ils ne s'en expliquerent qu'en termes generaux, n'osant pas prendre ouvertement la deffense d'un Prince persecuté dès le Berceau; en effet qu'a fait ce Prince pour noircir ainsi son innocence? lui qui depuis l'âge de six mois n'a pas mis le pied dans son impitoyable patrie? qui sont les Anglois, soit Nobles ou Roturiers qui ayent sujet ou même un legitime pretexte de se plaindre de lui, soit en general, soit

*Injusticia
criante con-
tre le Roi Ja-
ques III.*

en particulier? où sont ces sentimens de respect, d'amour ou de charité Chrétienne, que les Ministres Evangeliques Anglicans & Protestans prêchent si souvent à leurs Auditeurs? Quoi! toute la Theologie Anglicane n'aboutit-elle qu'à faire revolter le sang contre le sang? qu'à étouffer les plus tendres liens de la nature? En un mot, qu'à faire d'un innocent, reconnu pour tel de toute la terre, un criminel de haute trahison: ha! il y a dans ce procedé trop d'iniquité pour croire que tant de gens d'honneur qui peuplent la Grande Bretagne, veuillent jamais tremper dans ce Fratricide. Cependant comme le nombre des relâchez est beaucoup plus considerable dans le Parlement que celui des rigides, la proposition tirannique passa à la pluralité de huit voix, y en ayant eu 142. pour l'affirmative & 134. pour la negative. Beaucoup de gens qui n'ont pas l'honneur d'être Membre du Parlement, & qui le meritoient néanmoins par leur probité & par un veritable zele pour les interêts & pour l'honneur de leur patrie, ont donné de grands applaudissemens à tous ceux qui se déclarerent si ouvertement contre l'injuste proposition dont on vient de parler.

*C'est en vain qu'un homme se vante,
 Que sa naissance est éclatante,
 Qu'il est riche, bien fait, en Cour accredité,
 Et que de toutes parts on lui venant mille hom-
 mages,
 J'estime peu ses avantages,
 S'il n'est homme de probité.
 Mais montre-t'il un cœur fidele & sincere,
 Tant*

Matières du tems. Juin 1709. 411
Tant pour son Dieu, que pour son Roi,
Je l'honore, je le revere,
Êt-il un Roturier & du plus bas Aloy.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE, & aux PAIS-BAS depuis le mois dernier.

I. PENDANT qu'on continué les negociations de paix en Hollande, les Troupes Saxonnnes & Allemandes à la folde de cette Republique & de la Couronne d'Angleterre s'avancent vers les Pais-Bas; ces mouvemens causent l'incertitude dans laquelle on est sur le succès de cette negociation; & quoi qu'on écrive de bien des endroits que la paix est bien avancée, je ne me hazarderai point de l'anoncer au Public, jusques à ce que nous en ayons reçu des avis plus positifs. Ainsi nous nous arrêterons aujourd'hui aux simples apparences.

*Apparence
de Paix.*

II. Nonobstant les traverses que les Cours de Vienne & de Londres ont voulu apporter aux conférences pour faire rompre la negociation, elle n'a pas laissé de continuer entre les Plenipotentiaires de France, & les Députez des Etats Generaux: Le Prince Eugene & le Comte d'Albemarle firent un voyage exprés à Amsterdam au mois d'Avril, pour tâcher de persuader aux Magistrats de cette grande & puissante Ville, la prétenduë necessité de continuer la guerre pour parvenir à une bonne paix; mais leurs raisons ne persuaderent pas cet auguste Senat, qui sçait faire la difference du verita-

*Le Prince
Eugene son
retour à
Bruxelles.*

412 *Journal Historique sur les*
ble intérêt de la Republique, d'avec ceux
des Generaux des Armées de leurs Alliez.
Ainsi bien loin d'acquiescer à la rupture de
la negociation, elle a continuée jusques à
present : Le Prince Eugene connoissant
que sa presence étoit inutile en Hollande,
retourna à Bruxelles avec le Comte d'Al-
bemarle le 29. Avril. Milord Marlborough
repassa en Angleterre le premier Mai, pour
aller rendre compte à la Reine sa Maîtresse
de la situation des negociations de paix, &
des difficultez qu'il avoit rencontrées pour
la continuation de la guerre, tant de la
part des Hollandois, que par la disette des
grains & des fourages en Flandres.

*Mr. Marl-
borough re-
passe en An-
gleterre.*

*Mr. de Tor-
cy son arri-
vée en Hol-
lande.*

III. A peine ces deux Generaux furent-
ils partis de Hollande, que Mr. le Marquis
de Torcy, Ministre & Secretaire d'Etat du Roi
T. C. arriva en ce País là. On ne scauroit
assez exprimer la joye que son arrivée cau-
sa dans l'esprit des bons Sujets de la Repu-
blique, parce qu'on se persuada qu'il venoit
pour mettre la dernière main au Traité de
Paix: il n'y a que ceux qui se plaisent dans
le trouble & dans l'agitation de la guerre,
qui n'ont pas fait paroître un visage content
de la venuë de ce Ministre.

*Officiers
Generaux
des troupes
Hollandoises*

IV. Il est de la politique des Souverains,
de ne pas negliger les mesures & les prepara-
tifs de guerre, dans le tems même qu'on
travaille à la paix; c'est pour ne pas s'éloi-
gner de cette précaution sage & prudente,
que Messieurs les Etats Generaux font re-
venir d'Allemagne la plus grande partie
des Troupes qui y étoient à leur solde, &
qu'au mois d'Avril ils nommerent le Ge-
neral Fagel pour General de leur Infante-
rie,

rie, le Comte d'Albemarle pour General de leur Cavalerie: L. H. P. nommerent aussi plusieurs Lieutenans & Majors Generaux de leurs Armées, dont les nouvelles publiques ont donné la liste. La Charge de Generalissime de l'Armée Hollandoise, vacante par la mort de Mr. d'Owerckerck, n'a pas été donnée.

V. Mr. le Maréchal de Villars ayant assemblé quelques Troupes, a fait occuper le Château de Lanoy entre la Marquette & l'Escaut, situé entre Tournai, Lille & Menin: il y fait faire quelques Fortifications, & fait augmenter celles de St. Guilain. Ce General avoit fait enlever quelques travailleurs qui reparoient la Chaussée entre Menin & Lille; mais comme il les a fait ensuite relâcher, & qu'il n'a apporté aucun obstacle au passage d'un Convoy de Grains, qu'on a introduit dans la Ville de Lille, pour la subsistance des Habitants, qui étoient dans une extrême disette, le bruit s'est répandu que ce passage étoit un effet des ordres de la Cour, & de ce qui avoit été arrêté par préliminaire entre Mr. le President Roüille & les Députés d'Hollande: Cefentiment est encore appuyé sur ce que la Cour de France avoit accordé des Passeports à quelques Marchands de Lille, pour faire conduire dans leur Ville quelques legumes qu'ils avoient acheté dans l'Artois & la Picardie. Quoi qu'il en soit, ce General s'est rendu à Versailles le 8. Mai pour rendre compte au Roi de l'état des Frontières, des Magazins & des Troupes: le lendemain de son arrivée les Gardes Françoises & Suisses prirent la route de Flandres; tous

Mr. de Villars ses premiers mouvemens en Flandres.

414 *Journal Historique sur les*
ces mouvemens n'ont point dissipé les idées
qu'on a conçûs d'une prochaine paix,
tant en Hoïlande qu'ailleurs.

ARTICLE VIII.

*Contenant quelques Nouvelles de Litterature,
& autres remarques curieuses.*

*Secret pour
la multipli-
cation du
Bled.*

LA sterile moisson de Bled, à laquelle nous nous attendons cette malheureuse année, doit exciter les Laboureurs, les Fermiers & les Propriétaires des terres, de mettre en pratique l'admirable *Secret de la multiplication du Bled*, que Mr. l'Abbé de Vallemont nous donne dans son livre imprimé chez le Sr. Cellier, rue St. Jaques à Paris, intitulé, *Curiositez de l'art & de la nature sur la vegetation &c.* Ce Secret est d'autant plus estimable, qu'avec beaucoup moins de peine & de travail, avec le tiers moins de semence, il fait produire à la terre une beaucoup plus abondante recolte que celle des meilleures années.

L'Auteur nous indique plusieurs manieres de proceder à cette économie, & à cette multiplication, selon les differentes natures de terres qu'on voudra ensemençer; nous ne pouvons pas entrer dans tout son détail; il suffit aux curieux & aux personnes interessées que l'on leur indique l'ouvrage; ils seront amplement dédommages de l'achat qu'ils en feront, en mettant en pratique le Secret qu'on leur donne. Cependant pour leur en donner une idée plus parfaite, nous allons rapporter quelques exemples de cette multiplication, dont l'Auteur nous assure avoir fait ou vû
l'experien-

l'expérience.

Tout le Secret de la multiplication consiste dans l'usage des sels; & si l'art seconde un peu la nature, en lui restituant une partie des sels que la recolte lui a enlevé, la terre deviendra beaucoup fertile, & chaque champ pourra être ensemencé toutes les années: voici comment Mr. de Vallemont propose de rendre le sel vegetatif à la Terre.

„ Mettez un Boisseau de Bled du poids d'en-
„ viron trente livres dans un grand Chau-
„ deron, avec cinq seaux d'eau, que vous
„ ferez bouillir sur le feu jusqu'à ce que le
„ Bled soit crevé: passez ensuite cette eau
„ dans un linge, (le Grain peut servir à la
„ nourriture de la volaille) remettez l'eau dans
„ une grande Chaudiere, en y ajoutant qua-
„ tre seaux dégoût de basse Cour, ou eau
„ de fumier, avec trois livres de Salpêtre ou
„ de Nitre qui est la même chose: faites bou-
„ llir le tout jusqu'à ce que le Salpêtre soit
„ fondu. Mettez cette liqueur dans un ton-
„ neau défoncé par un bout, cuvier ou au-
„ tre vaisseau assez grand pour contenir le
„ Grain que vous voudrez y mettre, soit
„ Bled, Seigle, Orge &c. il faut que la li-
„ queur soit un peu tiède, & qu'elle passe de
„ quatre doigts au dessus du Grain, qui s'en-
„ fiera d'abord beaucoup: il faut couvrir ce
„ vaisseau, afin que la chaleur s'y conserve
„ le plus longtems que faire se pourra: lais-
„ sez le Bled en cet état 24. heures pour lui
„ donner le tems de se charger des sels de
„ fécondité. Après ce tems-là, tirez votre
„ Bled, que vous ferez un peu secher à l'om-
„ bre, & ensuite vous le semerez à la ma-
„ niere ordinaire, en observant qu'il faut

, un tiers moins de semence qu'on n'a ac-
 , coûtumé d'en jeter sur vos terres: mais
 , afin que le semeur ne se trompe pas, &
 , qu'il puisse jeter à pleines mains, il faut
 , hacher de la paille bien menuë, & en mê-
 , ler un tiers dans ce Bled, pour tenir lieu
 , du volume de la semence que vous retran-
 , chez. Comme vous ne ferez tremper à la
 , fois que la quantité de Grains que vous
 , voudrez semer dans un jour ou deux, l'eau
 , qui restera peut servir au même usage jus-
 , ques à la dernière goûte; & si à la fin vous
 , en avez de reste, vous pouvez en mettre
 , une peinte au pied de chacun de vos arbres,
 , ou une moindre quantité au pied de vos sèps
 , de vigne, vous appercevrez aisément par
 , l'abondance des fruits qu'ils vous rendront,
 , combien la nature est reconnoissante des
 , secours que l'art lui prête. Remarquez que
 , ceux qui ont des terres dans le voisinage
 , de la Mer, en mêlant un tiers de sable
 , (prise sur les bords de cet élément le plus
 , proche de l'eau que faire se peut) avec le
 , Grain qu'on jette en terre, portera la mul-
 , tiplication beaucoup plus loin qu'on ne
 , peut se l'imaginer: les Habitans de la Pro-
 , vince de Cornouaille & de plusieurs autres
 , endroits des Côtes d'Angleterre, en ont
 , fait l'expérience, & ne manquent pas de la
 , mettre en pratique depuis long-tems: sans
 , ce secours la plupart de leurs terres se-
 , roient stériles.

* Puis que le sable de la Mer par la seule
 qualité des sels qu'elle a contracté par l'eau
 de cet élément, rend la terre féconde, ne
 pourroit-on pas tirer à proportion la même
 fécondité

* *Reflexion de l'Auteur de ce Journal.*

fécondité de l'eau qu'on tire des Chaudières des Salines de Franche Comté, de Lorraine & d'ailleurs? ou de la terre qui a été imbibée de cette eau, qui paroît inutile lors qu'on en a tiré le sel? il est aisé d'en faire l'expérience par ceux qui font voisins de ces Salines.

Autre maniere de multiplier le Bled.

Il faut une livre de Salpêtre ou Nitre pour chaque arpent, journau, ou setérée de terre: qu'on fera dissoudre dans douze pintes d'eau de fumier ou égout de basse Cour: vous augmenterez cette liqueur d'eau de fumier à mesure du Bled que vous voudrez semer, en mettant toujours une livre de Salpêtre pour chaque arpent de terre: vous ferez couler doucement le Bled dans ce vaisseau, en sorte qu'on puisse ôter avec une écumoir le bled qui nage sur l'eau, qui pour être mal nourri ou conditionné ne vaut rien pour semer. Il faut que l'eau surnage des deux doigts sur le grain; si l'eau de fumier vous manque il est aisé d'en faire; dans une nécessité on peut y suppléer par quelques seaux d'eau de pluye ou de rivière, qui doit être préférée à celles des puits ou fontaines, à cause que celles là ont attiré de l'air des sels dont il est rempli, ce que celles ci ne peuvent pas faire, puis qu'elles sortent de la terre par une route dessalée. Vous laisserez votre grain tremper douze heures ou plus, en le remuant de deux en deux heures: lors que le Bled sera enflé, on le mettra dans un sac pour le faire égouter dans un endroit où vous puissiez ramasser l'eau, pour s'en servir au même usage. Le lendemain vous

pouvez

„ pouvez semer vôtre Bled encore humide ;
 „ on peut avec sûreté en semer un tiers moins
 „ qu'à l'ordinaire à chaque arpent, en y mê-
 „ lant de la paille hachée, pour que le la-
 „ boureur puisse le jeter à pleines mains com-
 „ me il a acôûtumé.

„ Observez qu'en toutes occasions il est à
 „ propos de choisir le plus beau grain pour
 „ semer, le plus net, le plus pesant ; & par
 „ conséquent le mieux nourri. Autant qu'il
 „ est possible il faut semer les grains en tems
 „ sec, c'est-à-dire, trois ou quatre jours après
 „ la pluye, principalement dans les endroits
 „ où les terres sont fortes & pesantes. Ob-
 „ servez encore qu'il ne faut pas enterrer vô-
 „ tre grain bien avant, parce que la pesan-
 „ teur de la terre vous ôteroit l'esperance de
 „ la resurrection des semences qui seroient
 „ étouffées : il suffit de les jeter sur vos gue-
 „ rets & de les bien faire herfer. Si vos ter-
 „ res sont sujettes à de mauvaises herbes,
 „ vous pouvez les faire labourer deux ou trois
 „ fois la premiere année, & avoir du monde
 „ après la charuë pour arracher la racine :
 „ les années suivantes, il ne faudra labourer
 „ qu'une fois, le plus profondement que faire
 „ se pourra, & les rayes fort proches les
 „ unes des autres.

Autre maniere tendant à la même fin.

Nôtre Auteur ne peut se lasser de recom-
 mander l'usage du Nitre pour la multiplica-
 tion des Bleds ; c'est sur ce principe que rou-
 le un très-grand nombre d'avis qu'il nous don-
 ne, qui sont tous fondez sur la raison & sur
 l'experience. Comme la plûpart des Païsans
 ont l'esprit du discernement si bouché, qu'il
 est

est difficile de les ramener contre la prévention & l'habitude, on aura besoin du credit & de l'attention de leurs Maîtres, pour les obliger de prendre une meilleure route que celle que leurs peres leur ont enseigné: pour cet effet on peut leur faire faire une experience de quelques boisseaux de semence sur un champ particulier, dont ils pourront semer une partie à leur ancienne mode, & l'autre de la maniere dont Mr. de Vallemont leur donne la methode: nous allons encore leur rapporter un des conseils de ce sçavant Auteur, que presque tous les Païsans peuvent aisément pratiquer.

„ Prenez siente de vache, de cheval, de
„ brebis, de pigeons ou de volaille par quan-
„ tité égale & autant qu'il conviendra pour
„ l'usage marqué ci-aprés, on ne pêchera ja-
„ mais par la trop grande quantité à propor-
„ tion de l'eau necessaire à détremper cette
„ matiere. Mettez le tout ensemble dans un
„ grand vaisseau, comme tonneau, cuvier &c.
„ versez y ensuite de l'eau bouillante, laissez
„ le tout tremper pendant quelques jours,
„ en le remuant une fois tous les jours, pour
„ que cette eau puisse prendre tous les sels
„ de ce fumier: ensuite versez cette eau dans
„ un autre vaisseau: cela fait, mettez y dis-
„ soudre autant de livres de Nitre ou salpê-
„ tre, que vous aurez d'arpens de terre à se-
„ mer. Lors que le Nitre sera fondu, mettez
„ tremper vôtre Froment ou autres grains
„ de semence l'espace de 24. heures. Ensuite ti-
„ rez vôtre Bled pour le semer un peu hu-
„ mide si c'est en tems de secheresse; mais si
„ vôtre terre est d'elle même humide, il faut
„ faire un peu secher le bled sur des draps
„ dans

„ dans un grenier avant de le semer. Remar-
 „ quez qu'il ne faut que les deux tiers de ce
 „ qu'on a accoûtumé de semer par arpent,
 „ & de mettre de la paille hâchée comme
 „ dans les précédentes observations: Remar-
 „ quez encore qu'il suffira d'avoir labouré
 „ une fois la terre sans qu'il soit nécessaire
 „ de la fumer; quelque maigre & sterile
 „ qu'elle soit, on doit se flatter d'une riche
 „ moisson, qui devancera de quelques semai-
 „ nes le tems ordinaire de la recolte: Si ce-
 „ pendant vous avez des fumiers de reste, ne
 „ craignez point de les mettre dans vos terres,
 „ la moisson n'en sera que plus abondante.

II. Voici le titre d'un ouvrage dont la le-
 cture ne sera pas si utile à bien des gens,
 que celui dont nous venons de parler: Il fut
 imprimé à Leipfich il y a deux ans. *L'Autri-*
che au dessus de tout, si elle le veut, ou projet

Proprietez qui doit élever les Pais hereditaires de l'Em-
d'Autriche pereur au dessus de tous les autres Pais de l'Eu-
où l'on peut rope. L'Auteur Allemand renferme la Hon-
convertir les grie dans ce qu'il nomme Pais hereditaires de
Moincaux en l'Empereur, & prétend qu'on en peut faire le
Ortolans. Pais de l'Europe le plus riche & le plus abon-

dant, ayant tout ce que produisent les Pro-
 vinces les plus éloignées: il conseille à l'Em-
 pereur de renvoyer en France tous les Cui-
 siniere d'où il prétend qu'est venu l'usage des
 ragouts & la délicatesse de la table; qu'on ne
 doit faire venir aucunes étoffes des Pais étran-
 gers, & qu'il doit obliger ses Sujets de s'ha-
 biller & de vivre comme faisoient les anciens
 habitans d'Autriche. Il veut que ces habitans
 se contentent de ce que leur Pais produit, qui,
 selon lui ne manque de rien, ou à quoi on
 ne puisse suppléer par d'autres choses égale-
 ment

ment bonnes. Entrant dans le détail des richesses immenses qu'on trouve dans cet Etat, il dit que les montagnes les plus steriles *sont remplies d'or & d'argent.* Il y trouve des diamans & toute sorte de pierres précieuses, des mines abondantes de toute sorte de métaux : les Campagnes fertiles en bled, vin, fruits de toutes les especes; il avouë cependant, *que les peuples sont pauvres, & que l'argent y est fort rare;* mais il en attribue la faute au mauvais gouvernement & à la paresse des habitans. Comme il est forcé de convenir qu'il y a certaines dandrées qui ne viennent point dans les Pais hereditaires, il y remédie très-aisément, en voici quelques exemples : le beure
,, peut tenir lieu d'huile d'olive : la fauge ,
,, la marjolaine d'épicerics: le miel de sucre.
,, On fait venir de France & d'Italie des Or-
,, tolaus par la poste & à grands frais; pour
,, empêcher cette dépense, dit il, l'Empereur
,, n'a qu'à faire publier une Edit, par lequel
,, il donnera le nom d'Ortolans aux Moineaux
,, ou à quelqu'autre espece d'oiseaux assez
,, communs en Autriche : voilà un secret mer-
veilleux pour manger des Ortolans à peu de
frais.

III. Il s'est élevé un orage à Rome contre les *Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique des six premiers siècles* de feu Mr. l'Abbé de Tillemont, contre *la vie des Saints* de feu Mr Bailler, & contre les *Explications de la Bible* de feu Mr. de Sacy. Ces trois Auteurs sont morts avec la satisfaction d'avoir vû leurs ouvrages approuvez & applaudis par quantité de sçavans Theologiens : Cependant ils ont été sur le point d'être censurez à Rome, & n'ont été mis à couvert de la tempête que par le

*Ouvrages
exposés à la
Censure de
Rome.*

422 *Journal Historique sur les*
le credit des Puissants Protecteurs qu'ils y ont
trouvé : elle n'est pourtant pas assez bien ap-
paissée, que son agitation ne puisse être re-
nouvellée une autre fois.

Epigramme IV. Un Critique trouvant un stile trop
contre un pompeux dans une pièce de Theatre mise sous
Poëte. la presse depuis peu de tems, adresse cette
Epigramme à l'Autteur de cette pièce.

Quel est ce Tragique nouveau,
Dont l'Epique nous assassine ?
Il me semble à entendre Racine,
Avec un transport au Cerveau.

Lettres du
Cardinal
d'Osset.

IV. On a imprimé à Amsterdam, une nou-
velle édition fort augmentée, des *Lettres du*
Cardinal d'Osset, publiées avec des notes par
Mr. Amelot de la Houllaye : les notes de
cette dernière édition, quoi que toutes de
Mr. Amelot, sont beaucoup plus emplies que
dans les précédentes. Le Cardinal d'Osset prit
naissance le 23. Août 1536. dans un Village du
Diocèze d'Auch, nommé Castagnabere ; On
n'a jamais pu sçavoir qui étoit le pere de ce
grand homme : Il fut Precepteur de Mr. de
Castelnau de Magnosque, qui l'amena à Pa-
ris en 1559. Il étudia ensuite à Bourges sous
Cujas : En 1580. il alla à Rome en qualité de
Secrétaire de Mr. de Foix Conseiller Clerc au
Parlement de Paris ; Clement VIII. l'honora
de la Pourpre en 1594. il la quitta avec la vie
en 1604.

Mr. l'Ab-
bé Rolin, sa
Cronologie
&c.

V. Mr. l'Abbé Rolin Archidiacre de l'E-
glise Collegiale d'Aix en Savoye, vient de
donner au public le premier volume d'un ou-
vrage qui sera suivi de 25. à 30. autres ; il a
pour titre, *Chronologie de l'Histoire Univer/el-*
le

de &c. Les Sçavans Journalistes des matieres Litteraires, informeront le public de la difference qu'il y a à faire de cette Edition, qui est in douze, d'avec celle que le même Auteur fit mettre sous la presse in folio il y a quelques années : car on nous assure que celle qui vient de paroître est tout-à-fait différente. On remarque à la page 95. de ce premier volume, un sentiment qui a déjà trouvé des Contradiçteurs ; c'est à l'occasion des voyages de Noé, que Mr. Rolin fait embarquer sur le Pont-Euxin, environ la centième année après le Deluge, cotoyer l'Asie Mineure, traverser l'Archipel, & entrer dans la Méditerannée. Ce fut-là, ajoûte l'Auteur, que ce Patriarche s'avançant vers l'Orient, débarqua Sem & ses descendans dans la Sirie, qui s'étendirent dans l'Arabie & jusqu'aux Indes ; Que ce celebre conducteur tourna à gauche vers le Midi, descendit Cham & sa posterité aux embouchures du Nil dans l'Egypte & la Libie. Que le Patriarche n'ayant plus avec lui que Japhet & ses enfans, tourna à droit du côté du Détroit de Gibraltar, les débarqua en Espagne, dans la Gaule & en Italie.

Au reste Mr. Rolin a beaucoup d'érudition, & ses talens pour la Poësie ne sont pas moins heureux que ses Lumieres pour l'histoire sont étenduës. Il y a quelques années qu'étant à Rome, il traduisit en vers François une Tragedie Italienne de la composition du Cardinal Pamphilio. On lui attribué aussi un certain *Arriereban*, qui est une piéce comique sur la nouvelle guerre que le Pape avoit à soutenir, si l'accommodement dont on aparlé dans les précédens Journaux, ne l'avoient prevenuë. Dans cette piéce les Ecclésiastiques

424 *Journal Historique sur les*
 Reguliers & Seculiers y sont dépeints d'une
 maniere assez Burlesque. On trouvera un
 échantillon des Poësies de cet Auteur dans le
 Journal d'Avril page 294.

*Epitaphe
 de Mr. de la
 Fosse d'Au-
 bigni.*

VI. Le Parnasse a perdu depuis peu un de
 ses ornemens, par la mort du Sr. Antoine de
 la Fosse-d'Aubigny, qui avoit été Secretaire
 de Mr. le Duc d'Aumont & de Mr. le Mar-
 quis de Crequi: La traduction des Odes d'A-
 nacreon, & plusieurs excellentes Tragedies,
 avoient fait à Mr. de la Fosse un grand nom
 dans la Republique des Lettres: Mr. l'Abbé Pe-
 legrin vient de signaler son amitié pour son
 confrere en Apollon, par cette Epitaphe.

*D'Aubigni descend au Tombeau,
 Lui qui par ses vives peintures,
 Tiroit les morts des Sepultures,
 Pour leur rendre un éclat plus beau.
 Celebre entre les plus Illustres,
 A peine il remplit onze Lustres *
 Ciel! par quelle fatalité
 Voit r'il borner ses destinées
 A ce court espace d'années?
 Ne meritoit-il pas une immortalité?*

*Conseils
 contre les
 Plaideurs.*

VII. Un Jurisconsulte Allemand a fait im-
 primer à Francfort un ouvrage qui tend à
 éviter l'abus des frequentes appellations: il
 propose pour cela trois moyens: l'un de faire
 jurer à l'appellant, que la passion n'a nulle
 part dans son appellation; si cela étoit, he-
 las! que de faux sermens! le second moyen
 ce seroit de n'admettre au procès en seconde
 instance, que les pièces qui ont paru dans la
 pre-

* *Lustre selon le langage Poëtique, est une
 espace de cinq années.*

premiere: Le troisiéme est en usage en France, c'est de configner une somme, (peut-être est-elle trop modique) qui seroit perduë pour l'appellant s'il venoit à succomber dans l'appel. Tant qu'il y aura de la haine & de la mauvaise foi parmi les hommes, de Procureurs & d'Avocats interessés, il y aura des plaideurs & des procès.

Les Reverends Peres Augustains de Sar-Loüis y ont fait bâtir un College, où ils enseigneront d'oresnavant les humanités jusques à la Philosophie incluse, dans lequel les Etudians pourront en même tems apprendre la Langue Allemande: c'est un avis que l'on donne au public, comme d'une chose qui peut lui être utile.

A R T I C L E IX.

Qui contient la naissance, le mariage & la mort des Princes & autres personnes illustres.

I. **S**UR la fin de Mars, la Princesse de Cerveti Marquise de Ruspoli, accoucha d'un Prince à Rome; c'est l'unique naissance que nous avons à anoncer ce mois-ci; nous attendons de jour à autre, la nouvelle de l'accouchement de la Reine d'Espagne.

Naissance.

II. Le Prince de Nassau Gouverneur de Frise, a consommé au mois d'Avril, son mariage avec la Princesse de Hesse-Cassel, fille du Langrave de ce nom. Les nouveaux mariés ont eu le tems de reflechir sur les obligations du sacré Lien, car ils étoient fiancez depuis le 18. Avril. 1708.

Mariages.

Celui du Prince de Nassau.

Le Duc Régent de Wirtemberg Oels, a époué

Celui de

Duc de Wirtemberg. épousé la Princesse de Wirtemberg Wettingen.

Celle du Comte de Feversham & les marques de sa fideité.

III. Le 19. du mois d'Avril, Louis de Duras Comte de Feversham, Chevalier de l'Ordre de la Jarrière, mourût à Londres d'une goutte remôtée, âgé de soixante & onze anstee. Ce Seigneur commandoit l'Armée du feu Roi Jaques II. lors de l'invasion du Royaume par le Roi Guillaume : mais comme cette Armée déserta presque toute, à la vûë du Prince nouveau débarqué; Mr. de Feversham n'étant resté qu'avec une poignée de monde congedia l'Armée, après avoir reçû la lettre que le Roi son maître lui écrivit le 20. Decembre 1688. en voici la teneur.

Comme les affaires sont venuës à la dernière extrémité, j'ai trouvé à propos d'envoyer hors du Royaume la Reine & le Prince de Gales mon fils, afin d'empêcher qu'ils ne tombent entre les mains de mes ennemis, ce qui seroit infailliblement arrivé, s'ils eussent été plus longtemps ici. Je suis aussi resolu de prendre le même parti, jusques à ce que Dieu ait touché le cœur de cette malheureuse Nation. Si mes troupes m'avoient été fideles je ne me verrois pas reduit à cette extrémité; comme j'étois persuadé, que parmi-vous il y avoit de braves Officiers & Soldats, je me suis voulu mettre à la tête de l'Armée pour combattre le Prince d'Orange; mais vous & les autres Généraux m'avez conseillé de ne pas hazarder ma personne: cependant me voià aujourd'hui abandonné de tout le monde; je suis dans un bien plus grand danger que je n'aurois été à la tête

tête d'une armée fidele & soumise à son Roi. Je vous remercie & tous les fidelles Officiers & Soldats qui êtes restez à mon service; j'espere que vous continuerez dans ce devoir, sans pourtât que je prétende que vous vous exposiez à une Armée étrangere soutenuë par la Nation. J'espere aussi que vous ne vous associez jamais avec ceux qui voudront comploter quelqu'affaire pernicieuse; le tems me presse, de sorte que je n'en puis pas dire d'avantage &c.

Le Comte de Feversham ayant reçu cette lettre, congedia l'Armée; il écrivit en même tems au Prince d'Orange, pour lui en donner avis, lui marquant que ce seroit le dernier ordre qu'il donneroit à ces troupes: Le Roi Jaques ayant été arrêté par des païsans, lorsqu'il s'embarquoit pour la première fois, fut ramené à Londres le 26. Decembre; le zèle que les peuples lui témoignèrent à son retour, par des acclamations publiques, le son des cloches, les feux de joye &c. persuadèrent à ce Monarque, qu'il étoit encore tems de seconder ces marques exterieures de fidelité; Il envoya le Comte de Feversham au Prince d'Orange, pour lui faire des propositions, qui tendoient à rétablir le calme dans le Royaume, & dissiper tous les pretextes de mécontentement: mais le Prince bien loin d'écouter cet Ambassadeur, & faire observer en sa personne, le sacré Droit des Gens, le fit arrêter prisonnier, sous pretexte qu'il avoit licentié l'Armée Royale sans sa permission: nous avons crû que la fidelité du Comte dont nous anonçons la mort, meritoit cette es-

428 *Journal Historique sur les*
pece de digression.

Messire Jaques de Meulles Seigneur de la Source, Conseiller du Roi & Grand Bail-
lif d'Orleans, est mort ; il avoit été Intendant
de la nouvelle France , ayant rempli avec
beaucoup de succès & de reputation tous
les emplois dont le Roi l'avoit honoré.

Dame Marie Françoisse de la Feuille,
veuve de Mr. Jaques Thiville, Chevalier,
Seigneur, Comte de Bapaume, Baron du
Vendomois, a aussi terminé ses jours, & sa
vie exemplaire laisse en sa faveur au public
une opinion de sainteté.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Juin 1709.

ARTICLE I. <i>Espagne & Portugal.</i>	pag. 365
ARTICLE II. <i>France.</i>	372
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	389
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	397
ARTICLE V. <i>Pologne.</i>	401
ARTICLE VI. <i>Angleterre.</i>	404
ARTICLE VII. <i>Hollande & Pais-Bas.</i>	411
ARTICLE VIII. <i>Litterature.</i>	414
ARTICLE IX. <i>Naissance, Mariage & Morts des Personnes Illustres.</i>	425

A D D I T I O N.

I. **D**ANS le tems qu'on acheve l'impression de ce Journal, nous apprenons que le deuxiême Mai, le Grand Chancelier d'Angleterre, au nom de la Reine, avoit congedié le Parlement Britanique jusqu'au 30. du même mois; mais avant ce terme on prévoit aisément, que l'assemblée sera prorogée jusques à ce que la Cour juge à propos de la convoquer, soit pour en obtenir de nouveaux subsides, ou pour d'autres affaires publiques. Dans la Harangue que ce Chancelier fit aux deux Chambres en les congediant, elle remercia l'assemblée du zèle & de l'attachement qu'elle avoit fait paroître, pour seconder les intentions de la Reine : leur déclara que cette Princesse, par un effet de sa clemence, afin de mieux affermir l'union & calmer les esprits de ses Sujets, avoit resolu de faire publier une amnistie generale, en leur accordant grace & pardon, dans l'esperance que tous ses peuples en feront un bon usage, & marqueront leur gratitude d'une indulgence si extraordinaire.

Le Parlement d'Angleterre prorogé.

Qu'il me soit permis de remarquer ici, que M. le Chancelier est resté court dans cet endroit de son discours : car il n'a pas fait mention de quel *crime* la Reine donne *grace & pardon*, & sur lequel elle fonde *la gratitude de tout son peuple*. Si ce Magistrat a pretendu parler des Écossais emprisonnés l'année dernière, chacun sçait qu'on ne les mit en liberté, que parce qu'on ne pût leur

prouver aucun crime : d'ailleurs l'Orateur par le terme general de *tout son peuple*, y comprend les Anglois, les Irlandois, & même les Colonies d'Amerique : s'il a voulu désigner les Fanatiques d'Angleterre, qui dans quelques occasions ont contrevenu aux Loix de l'Etat, on sçait assés que leurs reveries n'ont infecté qu'un très petit nombre d'esprits foibles ; par consequent *tout son peuple*, n'a pas eu besoin d'obtenir le pardon des extravagances qui n'ont été commises que par quelques-uns.

Mais finissons ces observations, & disons seulement que Mr. le Chancelier n'oublia pas de remercier en particulier la Chambre des Communes, d'avoir accordé si efficacement à Sa. M. des *subsidés abondans donnez de bon cœur pour continuer la guerre*, ce sont les termes de l'Orateur.

Plenipotentiaires d'Allemagne pour la Paix.

II. Le Comte de Stadian Grand Maître d'Hôtel, & Mr. Lassen Membre du Conseil privé de Mr. l'Electeur de Mayence, sont arrivez en Hollande avec le caractère de Plenipotentiaires de cet Electeur, pour assister de sa part aux Conférences de la Paix generale : comme ce Prince, par sa Dignité de premier Prelat & d'Archichancelier d'Allemagne, de Doyen perpetuel des Electeurs, lequel jouit de plusieurs autres prérogatives, qui lui donnent une très grande autorité dans l'Empire ; comme cet Electeur, dis-je, a commencé l'envoy de ses Plenipotentiaires, les autres Princes d'Allemagne, à son exemple, se disposent d'envoyer aussi les leurs en Hollande : cette démarche, confirme les bruits déjà rependus dans toute l'Europe, qu'on travailloit de bonne foi à termi-

terminer cette malheureuse guerre, qui semble avoir attiré la malediction celeste sur la terre.

III. Mr. de Villars est retourné en Flandres; Mr. le Duc de Noailles est parti pour le Rouffillon; la plus part des Officiers Généraux François se sont rendus sur les frontières où ils ont du Commandement: mais le départ de Messieurs les Princes est toujours incertain.

*Officiers
Généraux
partis pour
l'Armée,*

IV. Pendant que la colere Divine rend les terres de l'Europe sterilles, les Chrétiens se voyent obligez d'aller demander des secours de grains chez les Barbares & chez les Infidelles, qui jusques à present ne leur en ont pas refusé: Il en est déjà arrivé une très grande quantité dans les Provinces maritimes de France, & on y en attend encore d'autres.

Bleds arrivés en France des Pais Infidelles.

V. Tout le Royaume de France est en prières, pour implorer la miséricorde de Dieu; le Jeudi 16. Mai, on porta processionnellement les Chasses de St. Genevieve Patronne de Paris, & de St. Marcel; la place nous manque, pour marquer les principales ceremonies qui s'observent dans pareille rencontre; tout ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est qu'on n'a jamais vû tant de marques de pieté & de véritable devotion parmi les Princes, le Clergé, les Magistrats, la Noblesse, & tout le peuple, qu'on en vit paroître dans cette pieuse ceremonie.

Chasse St. Genevieve portée en procession.

TABLE GENERALE

ET ALPHABETIQUE

*Des principales matieres contenuës dans
ce dixième Tome.*

A.

- A** Bregé de ce qui s'est passé de plus intéressant en Europe pendant l'année 1708. pag. 1.
- Accademie des Sciences* son histoire. 71
- Accademie Françoisé*, quel est son prix pour cette année. 150
- Accademie nouvelle établie à Venise.* 214
- Allemagne.* 42. 108. 189. 262. 327. & 397
- Allicante*, sa capitulation, 80. son Château miné, 306. le Château se rend par capitulation. 371.
- Ambassadeurs Venitiens*, leurs sentimens sur la Nation Françoisé, 128. ceux de Moscovie insultez à Londres, 50. ceux de différentes Puissances assemblez pour le maintien du droit des gens. 345 & 407
- Amiral d'Angleterte* (le grand) cette Charge donnée au Comte de Pembrock, 52. rejette les plaintes des Anglois, & à quel sujet. 340
- Angleterre* Royaume. 49. 120. 196. 269. 331 & 404
- Angleterre* (la Reine Anne d') sollicite l'Empereur en faveur des Protestans, 43. Commission pour représenter sa personne. 52. sa réponse sur la proposition d'un second mariage. 271. fait de nouveaux Officiers de son Conseil. 344. donne du secours aux Moscovites. 404
- Anglois* se plaignent du gouvernement. 340. moyens de les tranquiliser tant sur le point de Religion, que sur les entreprises du Roi Jaques

TABLE DES MATIERES.

Jaques III. 343. leur murmure.	363
Arrêt touchant le payement des assignations en France.	244
Asfeldt (le Chevalier d') assiege & prend Denia. 27. prend Alicante par capitulation. 97. fait miner le Château de cette Place.	306
Asturies (le Prince des) reconnu présomptif heritier de la Couronne d'Espagne.	370
Avaux (le Comte d') sa mort.	297
Auguste (le Roi) ses intrigues contre le Roi de Suede. 120. 193. 267. envoie les Troupes en Flandres,	403
Autriche (Etats d') leurs proprietéz : maniere d'y metamorphoser les Moineaux en Ortolans.	

B.

B Amberg (l'Evêque de) qui est son Coadjuteur.	109
Bastille , son nouveau Gouverneur,	30
Baviere (Mr. l'Electeur de) assiege inutilement Bruxelles.	56
Benefices , leur nomination.	375
Berwick (le Marechal de) passe de Flandres en Alsace. 36. va commander en Dauphiné. 311. son départ.	388
Bled est fort rare , & pourquoi. 383. precautions pour y remedier. 384. Secrets pour la multiplication du bled.	414
Boufflers (le Marechal de) rend la Citadelle de Lille par capitulation. 65. regalle les Generaux des Alliez avec de la chair de cheval. 95. visite les Places de Flandres. 96. siege au Parlement comme Pair du Royaume.	312
Boüillon (le Cardinal de) son differend avec les Moines de Cluni.	166
Bruxelles , son siege levé.	58

C.

TABLE DES MATIERES.

C.

C apitation rachetée par les Officiers de Justice.	36
Cambrai (l'Archevêque de) son Mandement pour des prieres publiques.	373
Cardinaux , leur Congregation sur la reconnaissance de l'Archiduc.	311. & 392
Cardinaux noms & caracteres de ceux qui n'ont pas voulu assister à cette Congregation.	393
Catalogne , misere des peuples de cette Province.	163
Chaise (le Pere de la) Jesuite, sa mort.	224.
services qu'on fait pour son repos à Lion.	246.
son éloge fait par un autre Jesuite.	355
Charce (la Marquise de la) sa mort.	360
Charles I. Roi d'Angleterre, Memoires sur son Regne & sa mort tragique.	139
Chartreux , ont le Gouvernement de Pierre Chastel.	91
Chine , dissention entre les Missionnaires de ce Pais-là.	142. 278.
cette affaire examinée dans une Congregation de Cardinaux.	324
Cluni , Ordre Religieux , leur dissention avec leur Abbé.	165
Confesseurs des Rois de France, quels sont leurs fonctions & leurs prérogatives.	247
Cologne , (les Magistrats de) permettent l'exercice de la Religion Protestante.	189.
Protestation du Pape contre cette liberté.	329
Condé (Mr. le Prince de) sa mort.	361
Conti (Mr. le Prince de) sa mort.	298.
son éloge.	313
Cosaques , leur General Mazzepe abandonne le Czard pour se joindre au Roi de Suede,	195
Croisade (le Conseil de la) mesures qu'il prend pour contenir les Espagnols dans la fidelité qu'ils	

TABLE DES MATIERES.

qu'ils doivent à leur Roi.	233
<i>Croix</i> (le Sr. de la) fameux Partisan , ses ruses.	399
<i>Czard</i> (le) de Moscovie , fait communiquer les Mers & les Rivieres de ses Etats.	407.

D.

D <i>Annemarck</i> (le Roi de) son voyage en Italie. 46. son arrivée à Venise. 106. 188. son départ. 325. refuse de signer une Ligue contre le Roi de Suede. 330. suite de son voyage. 395	
<i>Dannemarck</i> (le Prince George de) la mort.	75
<i>Darmstadt</i> (le Prince de) entre dans l'Etat Ecclesiastique avec une Armée Imperiale.	38
<i>Denia</i> (la Ville de) prise d'assaut.	28
<i>Desmaretz</i> (Mr.) est fait Ministre d'Etat.	29
<i>Dijon</i> , son Procureur General.	315
<i>Disme Royale</i> , son utilité.	387
<i>Dunkerque</i> , (la Ville de) à quel titre elle est possédée par le Roi T. C.	338
<i>Dusseldorp</i> (la Ville de) agrandie.	330

E.

E <i>Cossois</i> emprisonnez injustement & mis en liberté. 129 leurs plaintes.	408
<i>Edit</i> de création de rentes à Paris à douze & demi pour cent.	317
<i>Edit</i> pour la fabrication des nouvelles especes.	377
<i>Elbœuf</i> (le Prince d') passe de Naples en Catalogne.	326
<i>Empereur Joseph</i> (1 ^o) demandes qu'il fait au Sr. Siege. 41. ses droits prétendus sur l'Italie. 182	
<i>Empire</i> (1 ^o) peu disposé à continuer la guerre.	
112 Voyez <i>Allemagne</i> .	
<i>Enghien</i> (le Duc d') fait Chevalier des Ordres	du

TABLE DES MATIERES.

F du Roi. 97. prend sceance au Parlement de Paris.	312
<i>Espagne</i> Royaume, 22. 97. 157. 229. 303. & 365	
<i>Eslein</i> (le Comte d') prend Roda à discretion.	307
<i>Eugene</i> de Savoye (le Prince) prend la Citadelle de Lille par Capirulation 63. va à la Cour de Vienne. 138. quelle consideration les Anglois ont pour lui. 204. resigne son Gouvernement du Milanez. 327. son retour au Pais-Bas & pourquoi. 350. ses conferences avec Mr. Marlborough. 363. son voyage infructueux en Hollande.	411

F

F <i>Anatiques</i> , leur sedition en Angleterre 50.	
<i>Femme</i> âgée de 105. ans en état d'avoir des enfans	355.
<i>Femme</i> qui acouche de six enfans à la fois	359.
<i>Feversham</i> (le Comte de) sa fidelité pour son Roi, & sa mort	426
<i>Filles</i> Jumelles jointes ensemble	293
<i>Fille</i> qu'on va canoniser	395
<i>Flamands</i> , quelle est leur dure condition	209
<i>Flechier</i> (Mr.) Evêque de Nîmes, son Mandement contre les spectacles publics	210
<i>Flotte</i> du Bresil, richesses qu'elle apporte des Indes	26
<i>France</i> (Royaume) 29. 91. 164. 236. 309. & 372	
<i>Froid</i> excessif 157. 229. phenomene qu'il produit 351. cause la gangrene	358

G.

G <i>Allowai</i> (Milord) son entrée à Lisbonne	308
<i>Gand</i> assiégé & pris par les Alliez	131. 134
<i>Glace</i> nuisible à la santé, & moyens de boire froid	

TABLE DES MATIERES.

froid sans glace	158
<i>Genevieve</i> (sainte) sa Chasse portée en procession	431
<i>Grimani</i> (le Cardinal) est confirmé Viceroi de Naples	105
<i>Grotius</i> , ses sentimens sur la conduite des peuples	250
Du Gué-Trouën (le Sr.) bat une Floté Angloise	316

H.

H <i>Ambourg</i> , suite de ses broüilleries	119.
	195. 269 331.
<i>Hannover</i> (le Duc d') écrit à Ratisbonne & pourquoi 45. veut être seul Directeur de la Basse Saxe 113. ses projets pour grossir l'armée de l'Empire	192
<i>Harangue</i> du Grand Chancelier d'Angleterre	53
<i>Hiver</i> très rude & extraordinaire par les dommages qu'il a causez	157. 229. 358
<i>Hollande</i>	55. 130. 206. 275. 347. & 411
<i>Hollandois</i> demandes qu'ils font aux Etats de l'Empire 110. souhaitent la paix 130. 348 augmentent leurs troupes 275. leur Pais inondé 349. leur Lotterie	350
<i>Hongrois</i> leur fermeté 42. voyez <i>Allemagne</i> .	

I.

I <i>Ansenisme</i> , lettre à ce sujet	214
<i>Jaques III.</i> (le Roi) ses droits sur la Couronne d'Angleterre 197. injustice qu'on lui fait	409
<i>Jesuites</i> , leurs réponses aux accusations du Cardinal de Tournon	142. 278
<i>Incendies</i> commises en Flandres & en Hollande	56
<i>Indiens</i> convertis par les Anglois	146
<i>Inscription</i> sur un ancien Tombeau trouvé en	81

TABLE DES MATIERES.

Espagne	303
<i>Italie</i>	37. 102. 171. 250. 318. & 389
<i>Juges</i> , quel doit être leur caractère & leur conduite	238

K.

K <i>Eimptem</i> (l'Abbé de) est fait President du Conseil Aulique	109
<i>Kiovie</i> (le Palatin de) sacrifie ses interêts pour le bien public	194
<i>Krumolz</i> (le Sr.) Ministre Lutherien à Hambourg & pour quoi	196

L.

L <i>Letres</i> touchant les affaires d'Angleterre	120. 332.	
<i>Letres</i> de Mr. de Tessé au Pape	185 157. & 389	
<i>Lewenhaupt</i> (le Sr.) General Suedois battu par les Moscovites	48	
<i>Lion</i> , Ville de France, differend entre le Presidial & le Prevôt des Marchands	97.	
Mandement de son Archevêque pour des prieres publiques.	380	
<i>Litterature</i>	69. 139. 210. 277. & 414	
<i>Lorraine</i> (Madame la Duchesse de) accouche d'un Prince	73	
<i>Louis XIV.</i> (le Roi) fait bâtir une magnifique Chapelle à Versailles	31. nomme les Generaux de ses armées 242. 309. crée des nouvelles rentes 317. sa declaration pour la visite des grains	383
<i>Lutheriens</i> de Silesie, Traité en leur faveur	191. achètent l'exercice de leur Religion	
	264	

M.

M <i>Abudel</i> (le Sr.) sçavant Medecin & Antiquaire	303
<i>Maladies</i> des Anglois en Espagne	365
<i>Maigrot</i> (Mr.) Evêque de Conon, ses plaintes	

TABLE DES MATIERES.

tes contre les Jéfuites de la Chine 142. fon	
arrivée en France & fon départ pour Rome	171
<i>Manufcrits à vendre</i>	70
<i>Mariages</i> 72. 150. 222. 295. 359. & 425	
<i>Marlborough</i> (Milord) force les paffages de	
l'Efcaut 59. affiege & prend Gand 131. mo-	
tifs de fon fejour aux Pais-Bas 206. 268. eft	
fait Confeiller du Confeil privé d'Angle-	
terre 244. fes Conferances en Hollande 363.	
repaffe en Angleterre.	412
<i>Marfau</i> (le Comte de) Prince de la Mai-	
fon de Lorraine, fa mort	76
<i>Marfeille</i> fon nouvel Evêque	364. & 375
<i>Medecins</i> du Roi d'Espagne, & de Mr. le Chan-	
celier de France	316
<i>Molé</i> (Mr.) Prefident à Mortier fa mort	155
<i>Monoye</i> Déclaration pour les billets de mo-	
noye 91. Arrêt pour la diminution des ef-	
peces 37. 164. 248. Edit pour fabriquer de	
nouvelles especes 377. autre Arrêt tou-	
chant la diminution des monoyes	388
<i>Moreri</i> réponfe à la critique de fon Diction-	
naire	216
<i>Morts</i> 72. 150. 222. 295. 360. & 425	
N.	
<i>Naiſſances</i> 72. 150. 222. 295. 359. & 425	
<i>Naffau</i> (le Prince de) confommation de	
fon mariage	
<i>Nimes</i> , Mandement de fon Evêque	210
O.	
<i>Officiers</i> Generaux qui deffendirent Lille,	
gratifiez par le Roi	30
<i>Officiers</i> Generaux François leur promotion	
	171. 309
<i>Officiers</i> Generaux qui doivent commander	
les armées de France	309
Of-	

TABLE DES MATIERES.

<i>Officiers</i> Generaux d'Hollande	412
<i>Ordre</i> de Chevalerie de St. Jaques	163
<i>Orleans</i> (Mr. le Duc d') approuve l'échange des prisonniers d'Espagne 25. son retour d'Espagne 36. nommé Generalissime en Es- pagne	311
<i>Ossat</i> (le Cardinal d') sa naissance & ses ou- vrages	422
<i>Ouvrages</i> censurez à Rome	421

P.

P*Aix*, projet des articles exposez à la Cen-
sure publique 115. Conferences pour la
paix generale 302. 348. difficultez qu'on tâ-
che d'y apporter 333. on y travaille de bonne
foi 411

P*pape* (le) *Clement XI.* insulté par l'Empe-
reur 37. 102. a recours aux prieres publi-
ques 251. signe un Traité forcé avec l'Em-
pereur 255. articles de ce Traité 319. diffi-
cultez pour sa ratification 328. paye contri-
bution aux Impeciaux, & ses nouveaux
chagrins 391

P*arlement* d'Angleterre, ses deliberations 124
subsidés qu'il accorde 126. autres delibera-
tions 201. son adresse contre le Roi Jaques
334. moyens aisés pour tranquiliser l'An-
gleterre, en rendant également contents le
Roi & les peuples 342. suite de ses delibe-
rations 405. est prorogé 429

P*aul III.* (le Pape) quels étoient ses enfans
219

P*auvres*, reglement pour les faire subsister
379

P*embrock* (le Comte de) voyez *Amiral.*

P*henomene* produit par le froid excessif 351

P*hilippe V.* Roi d'Espagne, assemble les Etats
de son Royaume & pour quoi 235. 306. voyez
Asturies

TABLE DES MATIERES.

<i>Asturies</i> , son Premier Medecin	316.	gratifications qu'il donne	371.	ses droits sur le Palais d'Espagne à Rome	396
<i>Piazza</i> (Mr.) Nonce du Pape à Vienne	187				
<i>Plaideurs</i> , avis pour éviter la longueur de leurs chicanes	424				
<i>Pologne</i> , Royaume	46. 114. 193. 266. &	401			
<i>Portugal</i> , Royaume	22. 97. 157. 229. 303. &	365			
<i>Portugal</i> (la Reine de) son arrivée à Lisbonne	26.	sa renonciation	308		
<i>Pont-à-Mousson</i> , progrès de son Ecole de Chirurgie	149				
<i>Prié</i> (le Marquis de) Envoyé par l'Empereur à Rome	37.	son audience du Pape	40.	presse & menace le Pape & pourquoi	254.
	323				
<i>Prisonniers</i> de guerre échangés	22. 25. 275.				
<i>Protestans</i> naturalisez Anglois	406.	leurs plaintes contre l'Empereur, voyez <i>Religion</i> .			
<i>Prusse</i> (le Roi de) son mariage avec la Princesse de Mecklembourg-Swerin	74.	son accommodement avec Cologne	189.	son différend avec le Duc d'Hannover	265
Q					
<i>Quebec</i> (l'Evêque de) sa mort	152				
<i>Quensburi</i> (le Duc de) fait Secrétaire d'Etat	344				
<i>Quiros</i> (le St. de) ci-devant Ambassadeur d'Espagne	sa mort	225			
R.					
<i>Religion</i> Catholique, mise en danger à la Chine, par la division des Missionnaires	142. 278.	la protestante obtient la liberté de conscience à Cologne	189. 329.	La Lutherienne rétablit ses Eglises en Suesie	264.
	ceux de la protestante se plaignent de l'Empereur	400			
					Re-

TABLE DES MATIERES.

<i>Remedes</i> contre plusieurs maladies	221
<i>Rock</i> (le Sr.) sa mort	295
<i>Roissillé</i> (Mr. le President) son mariage avec Mademoiselle de Gouls 75. ses negociations pour la paix en Flandres & en Hollande	302.
	348
<i>Rollin</i> (l'Abbé de) ses ouvrages.	412

S.

S <i>Saint Jean</i> (le Fort) en Amerique, pris par les François sur les Anglois.	313
<i>Savoie</i> (le Duc de) ses ombrages contre les Cours de Vienne & de Londres.	325
<i>Sciences</i> (idée des)	69
<i>Sommeil</i> lethargique de plusieurs mois.	140
<i>Stanhope</i> (le Sr.) Général Anglois, fait prison- niere la Garnison de Port Mahon contre les Loix de la guerre.	32
<i>Stanian</i> (le Sr.) sa lettre aux Cantons Suisses critiquée.	196
<i>Suede</i> (le Roi de) ses sentimens pour la Paix générale 114. Alliance qu'on negocie contre ses intérêts 267. persiste d'aller à Moscow.	402
<i>Suisses</i> (les Cantons) se plaignent contre le Mi- nistre de l'Empereur 268. leur division	400

T.

T <i>Ellier</i> (le Pere le) Jesuite Confesseur du Roi T. C.	246
<i>Tessé</i> (Mr. le Maréchal de) Ambassadeur de France à Rome, ses lettres au Pape 185. 257. son départ pour venir en France 324. son ar- rivée à Paris 391. troisième lettre qu'il écrit au Pape	389
<i>Testament</i> politique mis en pratique par l'Em- pereur	172
<i>Tilly</i> (le Comte de) commande l'Armée d'Hol- lande 55. lui fait passer l'Escaut	61
<i>Torcy</i>	



Seconde Addition.

NOs avis de Paris arrivés au moment que l'on achève l'impression de ce journal, portent qu'un Courier de la Cour de Madrid, venoit d'arriver à celle de France, porter la nouvelle au Roi du gain d'une Bataille par l'Armée du Roi d'Espagne contre celle des Portugais: Le mois prochain nous serons mieux en état d'en parler.

TABLE DES MATIERES.

Villars (M. le Marechal de) ses premiers
mouyemens en Flandres. 413.

Voyages à travers des airs. 215.

W.

W *Arthon* (le Comte de) nommé Viceroy
d'Irlande 52.

Wassenaer (le Sr.) Vice Amiral Hollandois ,
son retour de la Mediterannée 49

Wirtemberg Oels (le Duc de) son mariage
avec la Princesse de Wirtemberg. Weltingen.

425

Wirtemberg (le Duc de) abandonne ses Etats
& pourquoi. 190

Wratislaw (le Comte de) Deputé de Boheme
à Ratisbonne. 190

X.

Xativa, quel est le traitement que sa garni-
son reçoit de la part des François. 84

Ximenes (le Cardinal de) son histoire cri-
tiquée. 72

Z.

Z *Eith*, (le Cardinal de Saxe) va à Pres-
bourg & pourquoi. 42

Zinzen dorf (le Comte de) Va en Hollande &
pourquoi. 397

Zurich, voyez *Suisse*.

Zondodari (le Sr.) Nonce du Pape à Madrid,
reçoit ordre de sortir d'Espagne & pourquoi.
369. son départ. 370

Fin du dixième Tome.

